ENTREPRENEURS

des territoires



le magazine des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux



Les ETF au Québec



David Surcin débarde des grumes



Jean-Pierre Chanet.



Guillaume Blanc, entrepreneur à façon



164 octobre-novembre 2024 - 15 €

VALABLES SUR TOUTE LA GAMME JUSQU'AU 31 JANVIER 2025

LES OFFRES PRÉ-SAISON





*En savoir plus lemken.com



Intempéries à répétition, le réseau FNEDT reste mobilisé

La période récente a trouvé bon nombre d'entrepreneurs à l'arrêt ou dans des conditions de travail extrêmement difficiles. Ce numéro y fait notamment écho avec des rappels à la vigilance et de prévention des risques induits. Nous avons alerté les ministères, nous travaillons en particulier avec nos partenaires pour demander un plan de sauvegarde compte tenu d'une météo de plus en plus imprévisible, et solliciterons les préfets avec le réseau Entrepreneurs Des Territoires. Merci aux près de 900 entrepreneurs qui ont répondu à notre enquête de conjoncture ETARF rentrée 2024 qui nous permet d'étayer nos interpellations de vos éléments concrets.

La rentrée de la FNEDT s'est illustrée par notre présence à la Foire de Chalon, au salon Innov-Agri et au Sommet de l'Élevage, pour promouvoir nos métiers, vous rencontrer et valoriser notre profession auprès d'autorités politiques locales avec le concours précieux et en étroite relation avec le réseau territorial EDT.

La rentrée politique – avec enfin un nouveau gouvernement – nous engage, et nous rencontrerons prochainement la ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. Cette dernière retrouve enfin sa pleine légitimité et nous sommes engagés à en faire également une priorité.

La FNEDT a continué son travail de transformation, et le Bureau national a tenu les 10 et 11 septembre un séminaire de rentrée pour fixer une feuille de route et un plan d'actions qui seront présentés le 9 décembre lors de l'Assemblée générale des présidents EDT. Un nouveau logo, un nouveau site internet, une nouvelle maquette de votre magazine EDT pour mieux répondre à vos besoins et une formule repensée du Congrès pour faire venir les jeunes entrepreneurs marqueront le début de l'année 2025. Merci de bien vouloir réserver dans votre agenda les 6 et 7 mars pour le Congrès de la FNEDT qui se tiendra à Arles sur le thème de la prestation de services, solution aux changements et aux mutations. Cette année, il s'articulera en ateliers techniques, démonstrations, conférences, débats avec un accent particulier sur la convivialité.

Plus que jamais nous sommes à vos côtés et à votre écoute avec le réseau territorial Entrepreneurs Des Territoires.

> Philippe Largeau Président Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires



Actualités 106



Quelles innovations pour le bois-énergie à l'horizon 2035?

Bruxelles valide l'aide française 08 à l'arrachage définitif de vignes



Le SIMA fait sa révolution

Vie syndicale 12

Vendanges en Champagne, un an après



Le congrès de la FNEDT 14 s'annonce à Arles!

Sécurité: l'indispensable port 16 des EHV 16

Intempéries et sécurité sur chantier : 17 l'équation automnale

> Actualités forestières 18

Actualités agricoles 20

Éditorial 127 Témoignage

Jean-Pierre Chanet: « Les entrepreneurs ont un rôle à jouer dans la diffusion de la robotique agricole »



Profession

26 Guillaume Blanc, entrepreneur à façon en grandes cultures

30 Maël Dallay: une gestion raisonnée





34 Vu ailleurs

Au Québec, les ETF en pleine réflexion sur leur avenir



Pilotage

Affacturage: un intermédiaire pour se libérer de la trésorerie



Chantier

David Surcin débarde des grumes en forêt privée

Haies et talus : les professionnels font valoir leurs atouts



Innovation **54**



Un épandage d'azote organique homogène sur toute la ligne





EIMA: un show du machinisme 56 grand ouvert sur l'international

Innov-Agri Sud-Ouest sauvé des eaux 57

> Les ETF en haut de l'affiche 60 à la Foire de Châlons

Vinitech se dote d'un président emblématique 64

> Le SPACE remis sur orbite 65

Le Sommet de l'Élevage crée (encore) l'événement 66

Dossier Nouveautés matériels

Les nouveautés Horsch



Le semoir Solitair de Lemken renouvelé, mais pas seulement



© Couverture: Noremat

Chaque mois la newsletter EDT Magazine : prochaine parution le 15 novembre 2024. Prochain numéro EDT Magazine n° 165 décembre 2024.

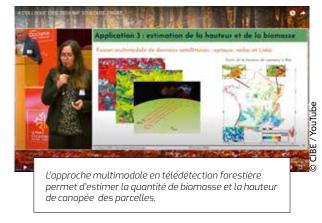


Quelles innovations pour le bois-énergie à l'horizon 2035 ?

Le colloque national du Comité interprofessionnel du boisénergie, qui s'est tenu le 8 octobre à Toulouse, était consacré aux technologies et projets de R&D permettant d'adresser les enjeux de l'amont à l'aval de la filière. Deux interventions d'experts, consacrées à la télédétection de la ressource et à la mesure de l'humidité des plaquettes forestières, concernaient les ETARF.

Le Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie (CIBE) a été créé en 2006. Il coordonne et accompagne les acteurs du chauffage collectif et industriel au bois afin de normaliser les pratiques, former les professionnels et promouvoir les chaufferies de forte et moyenne puissance auprès des décideurs publics et privés. L'association rassemble aujourd'hui 150 entreprises, maîtres d'ouvrage, professionnels de la filière bois et du secteur de l'énergie. Siégeant au conseil d'administration du CIBE, la FNEDT est un partenaire historique du Comité dans les actions de formation et de promotion des métiers, en particulier sur les foires

La France mise sur une forte augmentation de la production de chaleur d'origine renouvelable et sur le développement accéléré des réseaux urbains de distribution de chauffage pour sortir rapidement des énergies fossiles. Ainsi, les objectifs de la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (2024-2033) « devront permettre de porter la consommation et la récupération de chaleur renouvelable de 183 TWh en 2021 à au moins 330 TWh en 2035 »*. C'est dans ce contexte que s'inscrivait la 16e édition du colloque national du CIBE, le 8 octobre à Toulouse. La thématique choisie cette année tournait autour des innovations, technologies et initiatives R&D susceptibles de répondre aux « enjeux du bois-énergie, 1re énergie renouvelable de France ». La première partie du colloque, en matinée, a été l'occasion de donner la parole aux institutionnels, bureaux d'études et centres techniques venus partager les projets de recherche ciblant notamment l'identification, le suivi et la qualité de la ressource. Dans son intervention consacrée à la « Télédétection en forêt : outils actuels et perspectives pour la gestion forestière », Yousra Hamrouni, maître de conférences en sciences des données à l'ENSAT-INP de Toulouse, a ainsi souligné « l'augmentation quasi exponentielle des travaux en télédétection forestière depuis le début des années 2010 ».



Des capteurs aéroportés pour collecter l'information à distance

Qu'est-ce que la télédétection ? L'universitaire la définit comme « l'ensemble des techniques permettant de collecter de l'information à distance, à l'aide de capteurs embarqués dans des avions, drones ou satellites ». Le principe de base en est l'interaction entre la lumière et les surfaces observées - en l'occurrence la végétation, qui absorbe, transmet et réfléchit le rayonnement électromagnétique du soleil. « Le contexte technologique est désormais très favorable à l'usage des données de télédétection pour la gestion de la ressource en bois, avec des résolutions spectrales de plus en plus fines autorisant un suivi en temps réel des parcelles étudiées », pointe Yousra Hamrouni. Les approches multimodales (systèmes optique, radar et LiDAR) y contribuent de manière décisive : « On a le choix entre de nombreuses représentations possibles du paysage forestier en 2D et en 3D afin d'estimer la quantité de biomasse et la hauteur de canopée, avec dans certains modèles un taux d'erreur réduit à 75 t/ha pour l'une et 20 % pour l'autre. » L'unité de recherche Dynafor utilise aussi la télédétection pour élaborer « un nouveau référentiel cartographique de caractérisation

des haies », dans le cadre du Pacte en faveur de la haie du gouvernement français. Cependant, la diffusion à large échelle de ces technologies reste tributaire des capacités de calcul et de stockage des serveurs numériques, et « il nous faut mettre au point d'autres outils d'intelligence artificielle en vue de tirer pleinement profit des informations issues de la télédétection », conclut l'enseignante-chercheuse.

Coordonnateur national de Chaleur Bois Qualité Plus (CBQ+), association regroupant des producteurs et distributeurs de bois-énergie, Matthieu Petit a mis en exerque les progrès de la mesure de l'humidité en continu dans les plaquettes forestières. En partenariat avec le Groupe Cefem, CBQ+ est en effet en train de finaliser un détecteur d'humidité proche infrarouge (NIR) dédié à la biomasse. « Aujourd'hui, on mesure toute l'humidité du bois à l'aide d'une étuve. L'échantillonnage n'est pas fiable, avec parfois des écarts de plus de 10 points du taux d'humidité d'un prélèvement à l'autre, explique Matthieu Petit. Cela se répercute ensuite sur les installations et le pilotage des chaufferies. D'où l'idée d'un capteur placé directement

dans les déchiqueteuses, au niveau du broyeur ou du convoyeur, afin d'obtenir des valeurs régulières dans les productions en flux tendu. » Un consortium de filière a été créé, qui réunit autour du projet l'ensemble des acteurs concernés par ces problèmes d'humidité (constructeurs d'agroéquipements, exploitants de chaufferies, laboratoires d'analyses, etc.). Le mode opératoire ? « Éclairer le lot de bois à deux longueurs d'onde différentes correspondant à des pics d'humidité, et mesurer l'absorption de la lumière via le détecteur NIR. Plus la lumière est absorbée, plus le taux d'humidité dans le produit est élevé », décrit le responsable de CBQ+. Au terme de trois années de développement, la calibration du capteur a pu être adaptée aux différentes machines et aux différents gisements de bois-énergie exploités en France. Les premiers prototypes vont être testés en conditions réelles dans l'optique d'une mise en marché envisagée à partir de 2026.

V. Faure

*Source : « Stratégie française pour l'énergie et le climat », site web du ministère de la Transition énergétique, 2023.



Bruxelles valide l'aide française à l'arrachage définitif de vignes

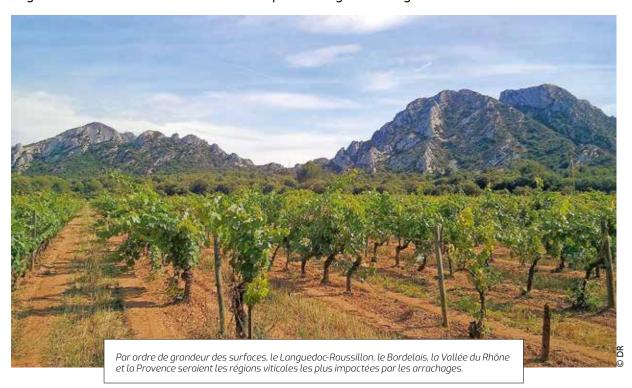
D'après France Agri Mer, 60 000 hectares de vignobles produisant essentiellement des vins rouges seraient concernés dans la moitié sud de l'Hexagone. Le montant de l'indemnisation est fixé à 4 000 euros par hectare arraché.

La Commission européenne a donné début octobre son feu vert pour un régime d'aides français de 120 millions d'euros. Il ne manquait plus que le quitus de l'institution bruxelloise en vue de l'activation du dispositif d'arrachage de vignes annoncé par le gouvernement de Michel Barnier, le 19 septembre dernier. Après la Gironde, où un plan d'arrachage cofinancé par l'État et le CIVB* est en cours d'exécution depuis l'automne 2023 – portant sur environ 9 500 hectares -, c'est désormais tout le vignoble français qui est potentiellement concerné par ce nouveau programme censé remédier à la surproduction de vin rouge, en particulier.

Dans un communiqué, la Commission européenne précise avoir autorisé ces subventions dans le contexte de « l'encadrement temporaire de crise et de transition en matière d'aides d'État » qu'elle a adopté face aux conséquences économiques de la guerre en Ukraine. L'instance a constaté que le

soutien envisagé par la France était bien conforme aux règles, notamment qu'il « ne dépassera pas 280 000 euros par entreprise » et que les fonds seront octroyés « au plus tard le 31 décembre 2024 ». La Commission a donc conclu que « ce régime était nécessaire, approprié et proportionné afin de répondre à une perturbation grave de l'économie d'un État membre ». Lors de l'annonce de son plan en septembre, le ministère de l'Agriculture (MASA) avait mis sur la table une enveloppe conditionnée à l'arrachage de vignes et à l'abandon de l'autorisation de replantation à l'identique sur les surfaces visées, ainsi qu'au renoncement à demander des autorisations de plantations nouvelles au cours des campagnes viticoles allant de 2024 à 2029.

Le dispositif prévoit un montant « pouvant atteindre 4 000 euros par hectare » arraché définitivement, selon le MASA; les vignes en jachère ne sont pas éligibles. Le guichet d'aides devait être ouvert



mi-octobre, avec une communication des décisions d'octroi à partir du 13 novembre. Le régime d'indemnisation est réservé aux exploitants viticoles, GAEC, EARL et personnes morales exerçant une activité viticole.

Cap symbolique des 100 000 hectares

Ces mesures d'arrachage définitif devraient être complétées par de l'arrachage temporaire, subventionné par le budget restructuration de l'OCM** vitivinicole, mais dont les modalités réglementaires restent à préciser. Suivant les résultats d'une enquête conduite par les interprofessions auprès des viticulteurs au printemps dernier, et relayée par FranceAgriMer, le Languedoc-Roussillon, le Bordelais, la Vallée du Rhône - Provence et le Sud-Ouest seraient les régions viticoles les plus impactées par les arrachages à venir, avec respectivement 10 000, 4 300, 4 100 et 3 000 hectares. D'après Jérôme Despey, candidat à sa réélection à la présidence du Conseil spécialisé vin de FranceAgriMer, la superficie totale de vignes à extraire « se situerait plutôt autour des 50 000 à 60 000 hectares ». D'autres voix au sein de la filière vin vont même plus loin, jugeant qu'il faudrait franchir le cap symbolique des 100 000 hectares pour délester le potentiel de production de 5 millions d'hectolitres. « Dans notre secteur, c'est difficile de chiffrer exactement ce qui va être prélevé, entre les abandons de parcelles, les arrachages officiels et les arrachages "officieux"... L'estimation qui circule aujourd'hui parmi les professionnels fait état de 20000 à 30000 hectares de vignes abandonnées, rapporte Benjamin Banton, entrepreneur de travaux viticoles et président des EDT de Gironde. Finalement, les déclarations de récoltes constitueront sans doute les meilleurs indicateurs. Mais vous savez, au-delà des considérations sur leurs qualités intrinsèques, il faut comprendre que ce sont surtout les vins rouges en difficulté de commercialisation, pas intégrés dans les bons réseaux de distribution, qui pâtissent le plus de la conjoncture de surproduction. » En d'autres termes, à rebours de la perception commune, les vignobles d'entrée de gamme ne sont pas forcément condamnés à disparaître du paysage...

V. Faure

*Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux.

**Organisation commune de marché : cadre du droit européen qui fixe les mécanismes de la Politique Agricole Commune (PAC) applicables à l'exploitation de la vigne dans les pays membres de l'Union européenne.



Le SIMA fait sa révolution

Axema a annoncé le lancement en 2026 d'AgriSIMA, un nouvel événement professionnel dédié à l'agromachinisme, présenté comme une « réinvention » de la biennale parisienne qui a fêté son centenaire il y a deux ans.



La promesse a été tenue, comme une réponse à la prise d'autonomie du salon SIA'Pro. Lors de la présentation du rapport économique 2024 d'Axema, qui a eu lieu au printemps dernier, le président du syndicat des constructeurs d'agroéquipements Damien Dubrulle avait révélé que son organisation travaillait à une « refonte complète » du SIMA. On en sait désormais un peu plus sur cette nouvelle mouture, à commencer par sa dénomination. Fini le SIMA, il faudra parler d'« AgriSIMA », rendez-vous destiné à « mieux répondre aux défis des grandes cultures, de la polyculture élevage et des cultures spécialisées de plein champ », selon Axema. L'équipe dirigeante, ensuite. L'organisateur historique du SIMA Comexposium ayant choisi de s'associer avec le CENECA dans la gouvernance de SIA'Pro, Axema s'est résolu à former un nouvel attelage avec Profield Events et Gaëtan Ménard. Ce dernier est un expert de l'évènementiel, qui a fait ses preuves récemment en redynamisant le salon Esprit Meuble. Quant à Frédéric Bondoux, le P.-D.G. de Profield Events, il s'agit d'une vieille connaissance de la filière du machinisme agricole, créateur et chef d'orchestre du Salon des ETA et du Salon de l'Herbe, notamment, avec le succès que l'on sait. Ces partenaires ont fondé avec Axema une nouvelle société, baptisée AgriVitiEvents, qui sera chargée du pilotage d'AgriSIMA. La structure sera coprésidée par « deux professionnels du monde des salons » dont la nomination devrait intervenir très prochainement.

Un retour aux dates traditionnelles, en février

« Un salon international de l'agroéquipement en France est essentiel pour l'agriculture, affirme Damien Dubrulle. Avec AgriSIMA, nous avons voulu insuffler un nouvel élan à notre événement, centré sur des solutions concrètes pour le quotidien des agriculteurs, des entrepreneurs de travaux agricoles et des distributeurs. Le salon sera au service de tous les acteurs du secteur, de la recherche à la mise en marché, pour porter l'innovation, les nouvelles technologies, les réponses aux grands défis et l'attractivité de nos métiers. Nous souhaitons associer tous les acteurs des filières agricoles à la construction d'AgriSIMA, et en faire également un événement convivial à la hauteur des valeurs » de la branche agromachinisme. « Notre ambition est de mettre en exergue l'excellence de l'agriculture française et européenne », indique-t-il.

La première édition d'AgriSIMA aura lieu du dimanche 22 au mercredi 25 février 2026 au parc des expositions de Paris-Nord Villepinte, lors de la grande Semaine de l'agriculture française. Sachant que le CENECA, par la voix de son président Jérôme Despey, s'est engagé à ne pas organiser de SIA'Pro les années où il y aura un AgriSIMA...

V. Faure

ENSILEZ SANS COMPTER



Nouveau ramasseur d'herbe UltraFeed™ Analyse des nutriments en temps réel avec NutriSense™

Forage Cruiser : la référence en matière de qualité de coupe

- Moteur Cursor 13 Phase V avec le nouveau ventilateur de refroidissement réversible VariBlade™
- Nouveaux rouleaux d'éclateur DuraCracker™ en carbure de tungstène
- Nouveau bec à maïs série PRO
- Style Natural Flow

Forage Cruiser: maintenant avec le ramassage d'herbe Ultrafeed'

- Le ramasseur le plus performant du marché et les coûts d'utilisation les plus faibles
- Entretien quotidien minimal, facilité d'utilisation maximale
- Testé et validé dans les cultures les plus volumineuses et les conditions les plus difficiles

00800 64 111 111 | newholland.com

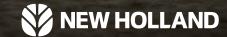






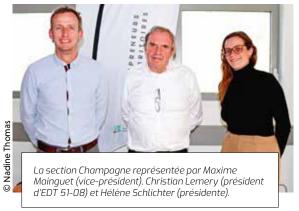






Vendanges en Champagne, un an après

En 2023 dans les vignes de Champagne, et précédemment dans le Bordelais, des saisonniers pour la vendange manuelle ont été soumis à des conditions de travail dégradantes par des intermédiaires peu scrupuleux. Retour sur une année de travaux menés par EDT 51-08 contre le développement de ces pratiques frauduleuses portant le discrédit sur la profession.



Les vendanges 2022 et 2023 ont été fortement médiatisées à la suite d'interpellations et de gardes à vue de recruteurs pour « traite d'êtres humains en bande organisée », « recel de crime en bande organisée », « soumission de personnes vulnérables à des conditions de

travail et d'hébergement indignes ». Les enquêteurs avaient alors remonté une filière de travail illégal qui allait bien au-delà de nos frontières.

Afin de participer à la lutte contre le travail illégal et la confusion entre les Entreprises de Travaux Viticoles (ETV) et ces « prestataires de main-d'œuvre » le réseau EDT continue de se mobiliser.

Création de la section Champagne

Afin de faire reconnaître la spécificité des ETV champenois, EDT 51-08 a créé une section Champagne en mars 2024. Interlocuteur unique représentant les ETV du territoire, la section Champagne a ainsi pu participer à la coconstruction d'un plan d'actions avec les services de l'État et le Comité Champagne, l'interprofession regroupant vignerons, coopératives et maisons de Champagne.

L'un des premiers objectifs est de répondre au besoin de sécurisation de la relation entre les donneurs d'ordre et les prestataires de services. À travers la plateforme VitiArgos, les ETV peuvent être référencées et faire valoir leur respect des obligations légales et réglementaires, et renseigner les bonnes pratiques mises effectivement en œuvre. Un guide de la prestation de services en Champagne a également été édité en juillet 2024. Celui-ci offre un panorama clair et précis sur le cadre d'exécution des travaux viticoles, la contractualisation, les points de vigilance en particulier en matière d'emploi de travailleurs étrangers, les attestations MSA et assurances, etc.

Des contrôles renforcés

Les services de contrôle, DDETS, gendarmerie, MSA, maintiennent eux aussi leur mobilisation pour endiquer le développement du travail illicite. Un engagement salué par les professionnels : « Cette étape d'inspection est un passage obligé pour établir la confiance et faire reconnaître la responsabilité et le professionnalisme des ETV dans une filière qui a été durement discréditée. C'est un mal pour un bien! » résume Hélène Schlichter, présidente de la section Champagne d'EDT 51-08.

Démarches qualité

Afin de bien différencier les ETV et structurer l'amélioration constante des pratiques, la section Champagne a pour objectif, d'ici les prochaines vendanges, de mettre en place une charte de bonnes pratiques. Elle valorisera les prestataires de travaux champenois engagés sur des critères RSE (Responsabilité Sociale Et Environnementale) comme HVE (Haute Valeur Environnementale), dans le respect du cahier des charges de l'appellation. Aussi, QualiTerritoires, organisme de qualification

des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux créée à l'initiative de la FNEDT, propose depuis 2009 une fiche technique de qualification dédiée aux « Travaux viticoles manuels » en AOC Champagne.

Après des vendanges 2023 effectuées sous la canicule, celles de 2024 connaissent des épisodes de fortes pluies. Dans ce contexte climatique difficile, les ETV restent vigilants à sécuriser les travaux désorganisés, comme à sensibiliser les équipes sur les risques induits.

C. Renault



Devenez l'heureux possesseur d'un M7003 fabriqué en FRANCE, grâce à notre solution exclusive de financement, valable jusqu'au 31 décembre 2024.

- ➡ Bravez toutes les conditions ! Moteur puissant et coupleux de 6,1 L de cylindrée.
- + Travaillez en tout confort! Cabine 4 montants spacieuse et confortable.
- + Confiez-lui tous les défis! Relevage arrière puissant de 9,4 T, 4 régimes PDF.

* Conditions de financement à consulter sur notre site internet : https://ke.kubota-eu.com/ via ce QRCode





Le congrès de la FNEDT s'annonce à Arles!

L'édition 2025, du jeudi 6 au samedi 8 mars, sera marquée par des débats syndicaux et la feuille de route FNEDT 2030 présentée par le président Philippe Largeau et les membres du Bureau, mais aussi par son nouveau format qui se veut (encore) plus syndical, plus professionnel, plus convivial!

La FNEDT a choisi une destination exceptionnelle pour son congrès annuel : Arles, « ville d'art et d'histoire », inscrite au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, aux portes du parc naturel de la Camargue. Le pays d'Arles est également marqué par une agriculture structurante (plus de 40 % des 80 000 hectares du territoire) et des ambitions de développement de la filière forêt-bois (restauration de la biodiversité, conservation des paysages et utilité sociétale, économie du bois).

Une formule pour encore plus de partages

Organisé cette année par la Fédération nationale, le Congrès national change de formule. Rendezvous est donné au centre de séminaire du Village camarguais entièrement privatisé pour offrir aux congressistes, dans une unité de lieu, un séjour clés en main et de nombreux espaces pour multiplier les temps d'échanges. Dans son parc de 35 hectares, le Village camarguais propose des hébergements en bungalows confortables et spacieux, et en son point névralgique, de nombreuses salles de réunion et de conférence.

« Nous le voulons résolument sous le signe du partage: ateliers techniques, démonstrations, échanges avec les élus, débats en table-ronde, mais aussi des temps privilégiés avec les constructeurs, et des soirées festives pour tous », commente Martine Perrin, présidente du Congrès 2025 en sa qualité de présidente de la commission Communication.

La prestation de services : solution aux changements et mutations

C'est autour de ce thème aussi prospectif que concret que se déroulera le 91^e Congrès national des entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux. Les pratiques agricoles et forestières actuelles sont menacées par leur dépendance aux aléas climatiques, et les crises sanitaires comme les politiques économiques et financières. L'évolution démographique du monde agricole et forestier et son difficile renouvellement font aussi évoluer le rôle des ETARF. Il faut plus que jamais se rassembler pour débattre, partager nos visions, réfléchir et coconstruire l'avenir.

Des ateliers techniques, préparés en collaboration avec nos partenaires et constructeurs, permettront de s'informer et de discuter des évolutions et innovations du secteur, comme d'identifier des solutions concrètes techniques ou de gestion

Une table-ronde « Restaurer la confiance des entrepreneurs face aux besoins de financement » cherchera à éclairer les enjeux des difficultés conjoncturelles à répétition qui affectent les trésoreries.

Le rendez-vous de la profession

Dans un secteur en profonde mutation et sujet à des changements polymorphes, les ETARF doivent pouvoir répondre aux besoins de nouveaux clients, nouveaux marchés, nouvelles pratiques. Ce rassemblement annuel est un temps essentiel de la vie de l'organisation et de la vie du réseau. Trois jours pour faire le bilan de l'année, s'approprier la feuille de route FNEDT 2030 proposée par l'équipe formée autour de Philippe Largeau élu à la présidence de la FNEDT en mars dernier, trois jours pour raviver l'engagement du collectif en séance de travail comme en soirées festives!

Nos partenaires répondent déjà présents. Ils nous accompagneront pendant les deux premiers jours, lors de temps dédiés aux rencontres de qualité, et apporter leur contribution sur les dernières avancées, les tendances émergentes et les opportunités futures.

C. Renault



Le rendez-vous des entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers

6>8 mars 2025 En Camargue à *ARLES!*

La prestation de services, solution aux changements et mutations







Sécurité : l'indispensable port des EHV

D'autant plus en automne et en hiver, quand la nuit tombe tôt, les entrepreneurs de travaux sur la voie publique sont confrontés à des risques accrus par la visibilité réduite. Le port d'Équipements de Haute Visibilité (EHV) et une signalisation adaptée sont alors incontournables.

En 2023, plusieurs accidents graves impliquant des conducteurs de broyeurs et d'épareuses opérant en bord de route sans signalisation appropriée ni EHV ont été recensés. Ces incidents, souvent liés à un manque de visibilité en raison des conditions météorologiques ou de l'obscurité, auraient pu être évités en respectant les normes de sécurité en

Pour minimiser les risques, les entrepreneurs de travaux ruraux intervenant sur la voie publique (accoroutistes, élaqueurs, conducteurs d'épareuses et de broyeurs) doivent régulièrement sensibiliser les équipes sur la nécessité de ces équipements et de la signalisation. Leur sécurité passe par le respect strict des normes en matière de haute visibilité, dans le tracteur et à pied. La mise en place de dispositifs de signalisation, l'utilisation d'équipements certifiés et la prévention sont des étapes indispensables pour réduire les risques d'accidents.

La réglementation

Les ETR travaillant le long des routes sont tenus de porter des EHV conformes à la norme européenne EN ISO 20471. Elle s'applique aux vêtements de protection dotés de bandes réfléchissantes et de couleurs fluorescentes (orange, jaune ou rouge), garantissant une visibilité optimale de jour comme de nuit,



même dans des conditions de faible luminosité. Les vêtements tels que les gilets réfléchissants, les vestes et pantalons doivent répondre à ces normes et être portés aussi bien dans le tracteur que lors des interventions à pied.

Les EHV sont divisés en trois classes selon l'environnement de travail : Classe 1 : zones à faible risque (ex. : entrepôts), Classe 2 : zones à risque modéré (ex. : chantiers ouverts au trafic modéré à faible vitesse, <50 km/h), Classe 3: zones à haut risque, telles que les routes à forte circulation ou les autoroutes.

Equipements indispensables et signalisation

Pour minimiser les risques, le port d'un gilet de haute visibilité est recommandé même à l'intérieur de la cabine. En cas d'arrêt d'urgence ou de sortie imprévue du véhicule, le conducteur sera ainsi immédiatement repérable. À pied le long des routes, il est impératif de porter un gilet ou une veste réfléchissantes, des pantalons haute visibilité, ainsi que des gants et casques munis d'éléments réfléchissants. Les chaussures avec embouts renforcés et des éléments fluorescents doivent également être privilégiés pour maximiser la sécurité.

Outre le port d'EHV, la mise en place d'une signalisation adaptée est primordiale. La norme NFP98-531 stipule que tout chantier de travaux publics doit être signalé avec des panneaux et des dispositifs de signalisation visibles à au moins 150 mètres en amont et en aval du chantier pour avertir les usagers de la route. Des cônes réfléchissants de signalisation, des lampes triflash et de chantier, ou encore des barrières complètent le dispositif de sécurisation en délimitant clairement la zone de travail.

Investir dans des EHV conformes et installer des panneaux adéquats peut sembler une contrainte à court terme, mais comme le disait Karl Lagerfeld : « C'est jaune, c'est moche, ça ne va avec rien, mais ça peut vous sauver la vie!»

A. de Saint-Palais

Intempéries et sécurité sur chantier : l'équation automnale

Les intempéries de l'automne ne désorganisent pas seulement les plannings de travaux. Elles impactent aussi l'accidentologie des chantiers de récolte. L'actualité nous impose de rappeler quelques règles de base pour écarter les risques.

Du car scolaire glissant au fossé à l'opération de débourrage qui vire au drame, l'actualité des derniers jours a été marquée par de nombreux accidents imputables aux conditions de récolte. Début octobre, pas un jour sans son article de presse annonçant un accident de personne avec ensileuse, la collision d'un piéton se baladant dans une parcelle, ou la rencontre entre un ensemble tracteur-remorque et le mur d'une maison située sur le trajet vers le silo.

Rappeler sans cesse les évidences

Àforce de parler du risque incendie, on a presque oublié l'impact des pluies, de la faible luminosité ambiante et des parcelles hydromorphes sur le quotidien des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers. Certes, l'automne 2024 a encore été marqué par des accidents liés à des pratiques condamnables toute l'année: vitesse excessive sur route (aucun tracteur n'est autorisé à dépasser les 40 km/h), ou encore usage du téléphone en conduisant. Mais la majorité des désincarcérations menées par les pompiers visaient à sauver un opérateur des organes en mouvement, généralement après une opération de débourrage. Ce fut le cas lors des récoltes de tournesol humide, dont l'écoulement en trémie n'était pas assuré (N.B.: des systèmes vibrants existent pour la tôle qui surplombe la vis de fond), mais aussi dans les maïs ensilage couchés par la tempête Kirk (les becs Krone se révélant moins sensibles, avec les becs Kemper dotés d'un kit de releveurs). Nous conseillons vivement aux conducteurs d'ETA de ne pas accepter l'aide des autres opérateurs du chantier. Il en est de même en cas de contact avec une ligne électrique la moitié des électrisations mortelles sont enregistrées avec des agriculteurs souhaitant porter assistance à un conducteur d'ensileuse mise sous tension (N.B.: rappellons l'existence de l'application mobile avec géolocalisation « Ligne Alerte »).

Communiquer avant d'attaquer

Plusieurs situations à risques pourraient être écartées dès la préparation du chantier. Il s'agirait par exemple

de penser le convoyage entre parcelles, pour partager en début de journée les difficultés de trajet à venir. Mais une communication externe peut aussi se révéler pertinente : prévenir les riverains dès le calage de la date d'intervention réduira par exemple l'agacement face aux dépôts de boue sur la route. D'autant que l'information peut être relayée par la mairie ou la gendarmerie locale: remercions d'ailleurs les services municipaux et brigades qui ont sensibilisé les administrés aux contraintes inhérentes aux activités agricoles et rurales automnales.

sécurité Finalement, la des chantiers est trop souvent une

« simple » affaire de visibilité : allumer systématiquement l'éclairage (les feux de position s'imposent en cas de luminosité déclinante), signaler la présence de boue sur la chaussée via des panneaux (de type AK 4 « Chaussée glissante » et KM 9 avec la mention « BOUE ») placés à 150 mètres minimum en amont et en aval, balayer au minimum une fois par jour, etc. Sous peine de dommages et intérêts, voire de prison! Mais la visibilité concerne aussi les conducteurs : au moins trois personnes ont été tuées ou gravement blessées cette année en se déplacant à pied dans une parcelle. Les vêtements de haute visibilité doivent s'imposer à toute descente de cabine. D'ailleurs, le gilet jaune est obligatoirement présent dans les cabines depuis 2017. Tout comme le triangle qui peut signaler les ensembles arrêtés sur la chaussée bordant la parcelle pendant le premier détourage (N.B.: à 30 m de distance). Et s'il fallait rappeler les dernières évidences : n'oubliez pas d'installer les protections du bec entre deux parcelles, de même, les enfants passionnés n'ont pas les réflexes pour se positionner en sécurité en dehors des zones de circulation.

G. Le Gonidec



Tables rondes forestières lors de la Foire de Châlons-en-Champagne

La Foire de Châlons-en-Champagne a été l'occasion de nombreux échanges autour des enjeux majeurs de la filière forêt-bois. Trois tables rondes organisées lundi 2 septembre par l'association ETF Grand Est ont permis de mettre en lumière les défis concrets mais aussi les nombreuses opportunités pour les ETF, tant en matière de sécurité que d'innovation et de développement durable.

La première réunissait Sébastien Wininger, pépiniériste alsacien, et Frédéric Mutz, sylviculteur en Haute-Marne, qui ont échangé sur l'importance de la planification dans la production de plants, les difficultés liées au recrutement de main-d'œuvre qualifiée et l'impact du changement climatique, comme la nécessité d'adapter les essences forestières, avec l'introduction dans le Grand Est de nouvelles espèces comme le pin maritime et le sapin de Bornmüller, plus résistantes aux conditions climatiques.

La deuxième table ronde a été l'occasion pour Léo Violette, jeune sylviculteur installé en 2023, de partager son expérience entrepreneuriale. Il a encouragé les jeunes à envisager l'entrepreneuriat dans le secteur forestier, une aventure pleine d'humilité face à la nature mais avec un fort potentiel de développement.

La troisième table ronde dédiée à la sécurité des opérateurs forestiers, a été animée par Aldric de Saint-Palais de la FNEDT, avec la participation des ETF Steve Cazorro, Michel Bazin, Jean-Baptiste Le Floch et Maxime Houdy de l'ONF. Les débats ont porté sur l'importance de la mécanisation pour améliorer la sécurité sur les chantiers forestiers, l'entretien des machines et la formation continue. Jean-Baptiste Le Floch a rappelé que, malgré les avancées technologiques, l'abattage manuel reste une pratique indispensable, nécessitant une vigilance accrue.

Bilan ESPR 2023

L'Appel à Manifestation d'Intérêt «Exploitation Forestière et Sylviculture Performantes et Résilientes »



Rejoignez notre page Facebook « Travaux forestiers »



Plus de 3 452 fans!

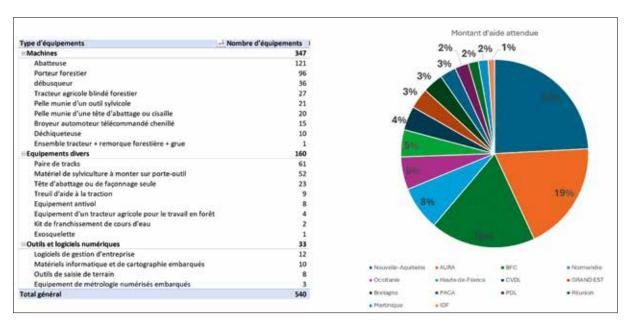
(ESPR) 2023 a rencontré un succès remarquable. Initialement doté d'un budget de 20 millions d'euros, ce montant a rapidement été augmenté de 30 M€ supplémentaires pour répondre à l'ampleur des demandes.

- Volet 1 : Projets collectifs pour développer des outils innovants et améliorer les performances et la résilience des entreprises forestières. Sur les sept projets soumis, cinq ont été retenus, représentant un total de 5,86 M€ d'investissements, avec 2,34 M€ d'aides accordées.
- Volet 2 : Investissements matériels/immatériels individuels pour la modernisation du parc de machines forestières. Les ETF, exploitants forestiers et coopératives ont déposé 335 dossiers ; 257 lauréats ont été retenus, représentant 144,2M€ d'investissements et 49,9 M€ d'aides, soit 540 machines (abatteuses, 49,8%; porteurs forestiers, 18,4%; débusqueurs, 10,7%). Le programme a répondu aux critères environnementaux, dimension saluée à la fois par la filière forestière et les ONG.

Ces résultats confirment l'utilité de ce programme pour la modernisation et la structuration de la filière forestière, dans laquelle la FNEDT s'est lourdement investie. Il est toutefois peu probable qu'un ESPR 2025 soit lancé, en raison des restrictions budgétaires prévues dans plusieurs ministères. Les aides régionales et européennes, quant à elles, ne semblent pas encore affectées par ces mesures, permettant d'envisager d'autres sources de soutien pour la filière.

Participation de la FNEDT aux Rencontres nationales des territoires forestiers

La FNEDT a activement pris part aux Rencontres nationales des territoires forestiers, organisées par la FNCOFOR à Rouen du 25 au 27 septembre 2024. Ces journées, placées sous le thème « Repenser le dialogue autour de la forêt », ont réuni plus de 200 participants, parmi lesquels élus locaux et nationaux, et acteurs de la filière bois. L'événement a mis en lumière l'importance cruciale du dialogue entre tous les acteurs de la forêt pour une gestion durable et partagée.



Pour les Entreprises de Travaux Forestiers, ces rencontres ont été une opportunité précieuse afin de renforcer leur rôle dans la filière forêt-bois. Les échanges ont permis de souligner les synergies entre les ETF, les collectivités locales et les autres acteurs de la gestion forestière, notamment en ce qui concerne la sécurisation des chantiers, l'adaptation au changement climatique et la gestion des petites propriétés forestières.

La FNEDT a particulièrement souligné l'importance d'un dialogue constant et constructif avec les élus locaux, afin de garantir une meilleure coordination des travaux forestiers et la préservation de la biodiversité. Ces rencontres ont ainsi permis de positionner les ETF comme des partenaires essentiels dans la gestion durable des forêts.

Assurances des machines forestières : partagez vos retours d'expérience

La FNEDT souhaite recueillir auprès Entrepreneurs de Travaux Forestiers les difficultés liées aux assurances des machines forestières, notamment en cas de vols, actes de vandalisme ou dégradations. Avez-vous eu des difficultés à assurer vos machines? Avez-vous constaté une hausse des cotisations ? Certains assureurs se sont-ils désengagés du marché?

Vos remontées sont essentielles pour analyser ces problématiques et nous permettre d'agir en



conséquence. Nous vous encourageons vivement à partager vos expériences et difficultés avec vos délégués régionaux. Ensemble, nous pourrons défendre au mieux les intérêts de la profession.

Réunion de la Commission rurale de la FNEDT

La Commission s'est réunie le 19 septembre pour la deuxième fois de la nouvelle mandature. Son président, Pascal Gendrier, s'est félicité d'une très bonne participation de ses membres.

Parmi les sujets abordés :

- Enquête de conjoncture ETARF rentrée 2024,
- Travaux forestiers et environnement : effet des élections législatives sur le Projet de Loi Agricole, point sur la sécurisation juridique des travaux forestiers (situation réglementaire à date),
- Sensibilisation au port des Équipements Haute Visibilité pour les travaux de bord de route,
- Échanges avec Enedis sur les compensations financières des planifications de travaux,
- Travaux avec Noremat sur la cartographie des travaux, présentés par Fernando Da Costa.

A. de Saint-Palais

Démarche nationale de qualité « ETF – Gestion durable de la forêt »

Votre engagement dans cette démarche, reconnue par PEFC France, vous permettra d'apporter de la visibilité à votre entreprise tout en répondant aux préoccupations et aux demandes



de vos clients. Téléchargez le dossier de demande sur www.etf-gestiondurabledelaforet.org

Actualités agricoles

Une fiche sur les travaux accessoires

« Proposer des services de semis à d'autres agriculteurs est considéré comme une activité commerciale et non agricole [...]. Il est impératif que ces activités secondaires restent dans le cadre des activités agricoles telles que définies par la loi. Sinon, le risque de requalification est réel et peut entraîner de lourdes conséquences », prévenait le groupe Cogedis en septembre, dans un article de presse au thème désormais classique. Mais les contournements peuvent subsister (exemple récent : un pulvérisateur loué pour se passer d'agrément), d'autant que le cadre des prestations accessoires reste difficile à appréhender, y compris par les entrepreneurs. Afin de faciliter l'interprétation de situations ambiguës rencontrées sur le terrain, dissuader un certain nombre de concurrents déloyaux « par méconnaissance du cadre applicable » et limiter l'exposition des ETA irréprochables à des coûts cachés (ex. : porter le risque assurantiel d'exploitants qui réalisent des prestations), la FNEDT a entrepris la rédaction d'une note de synthèse rappelant le cadre applicable aux différentes formes sociales (EARL, GAEC, SCEA, SNC, SARL, etc.), les risques encourus, et les services administratifs en charge du contrôle de la légalité des activités de prestations agricoles et rurales. Livraison prévue durant l'automne.



Les mesures de soutien en attente

La crise agricole resurgira-t-elle début 2025 ? C'est ce que redoutent plusieurs organisations de la société civile - et que laissent entendre les syndicats d'exploitants après la reprise des travaux parlementaires. Car de nombreuses questions ont tardé à être examinées (c'est par exemple le cas de la réponse sanitaire aux épizooties), d'autres sont restées sans réponses, et un certain nombre de promesses du précédent gouvernement ne pourront être tenues à l'aune de la situation budgétaire.



La permanence téléphonique mise en place répond aux questions des adhérents relatives au droit social (En dehors du champ des conventions collectives), droit fiscal, droit des affaires et droit commercial. Prix d'un appel local + 9 centimes de la minute.

Parmi les avancées scrutées par la FNEDT figure notamment celle d'un report des dates maximales d'épandage jusqu'au 15 novembre - Michel Barnier l'avait annoncé sur le Sommet de l'Élevage. Or, les arrêtés préfectoraux ont généralement tardé à paraître, et la date butoir est parfois fixée au 30 octobre. Nous invitons le réseau EDT à une grande vigilance.

Problématiques machinisme en cours

De nombreuses problématiques en lien avec le machinisme sont remontées ces dernières semaines. Il y a les serpents de mer - la conciliation des déplacements avec les aménagements routiers par exemple - et les problématiques conjoncturelles. Les conditions climatiques défavorables ont notamment provoqué une résurgence d'accidents graves cet automne : là encore il y a la boue inévitablement amenée sur le réseau routier, la mauvaise visibilité ou les erreurs d'inattention acceptables, et des facteurs évitables (notamment la vitesse excessive et l'usage du téléphone). D'autres problématiques ont été rapportées en lien avec l'équipement ROPS/FOPS des tracteurs sans cabine avec chargeur (un cas peu prégnant en ETARF), le cas de PTAC insuffisant sur des tracteurs utilisés en travaux ruraux (potentiellement plus étendu), ou encore la modification des systèmes de dépollution proposée par certains « reprogrammateurs » de moteurs (ce qui peut vous valoir un séjour en prison en cas d'accident corporel du véhicule). Nous pouvons peser sur plusieurs de ces problématiques via les représentations de la FNEDT dans des instances ministérielles et/ou paritaires : n'hésitez donc pas à nous remonter vos enjeux de sécurité en lien avec les machines. Et si notre impact sur la concentration des réseaux de distribution est a priori plus limité, la FNEDT surveille aussi de près le phénomène pour évaluer ses possibilités d'action. D'autant plus à un moment où la position d'autres syndicats sur les charges de mécanisation, se rapproche de celle tenue historiquement par notre organisation.

Le « momentum » des aides à l'usage ?

Même nos confrères de la FNCUMA ont récemment attaqué les subventions à l'achat. D'ailleurs, le sujet des charges de mécanisation semble



émouvoir la Coordination rurale et la FNSEA : son président a récemment estimé devant une commission parlementaire que l'observatoire des prix et des marges mériterait de se pencher sur le sujet. La FNEDT approuve amplement cette idée. Depuis plusieurs années, les présidents de la commission Agricole et Environnement de la FNEDT ont souhaité travailler sur la thématique des « aides à l'usage » en substitution d'aides à l'acquisition dont le caractère inflationniste (et déstabilisant sur le marché de l'occasion) n'est désormais plus contestable : les plans de relance l'ont démontré. Et si plusieurs initiatives locales ont déjà été couronnées de succès (ex. : semis de couverts en Bretagne), l'État y opposait pendant longtemps les règles et traités internationaux. Mais la récente approbation par l'Union européenne du plan d'aide viticole par l'arrachage – avec un forfait par hectare - démontre que c'est possible. D'ailleurs, l'UE elle-même s'y montre favorable : c'est l'une des conclusions du grand Dialogue stratégique qu'elle avait organisé en début d'année pour penser la prochaine PAC.

Des opportunités d'aides en collectif

Les ETA restent nommément désignées dans plusieurs Appels à Manifestation d'Intérêt ouverts, chez BpiFrance notamment. Car si les budgets prévus pour soutenir l'achat de machines agricoles sont remis en cause, ce n'est pas le cas de ceux dévolus aux appels à projets collectifs. Des dispositifs qui se veulent plus structurants : l'idée est de construire les pratiques et relations de l'agriculture de demain en associant exploitants, acteurs de l'amont et/ou de l'aval, fournisseurs d'intrants, conseillers, etc. Il en est ainsi de l'appel à projets « Prise de risque amont-aval et massification de pratiques visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques sur les exploitations agricoles » (PRAAM). L'un des six volets vise précisément « le soutien des entreprises proposant des solutions alternatives en lien

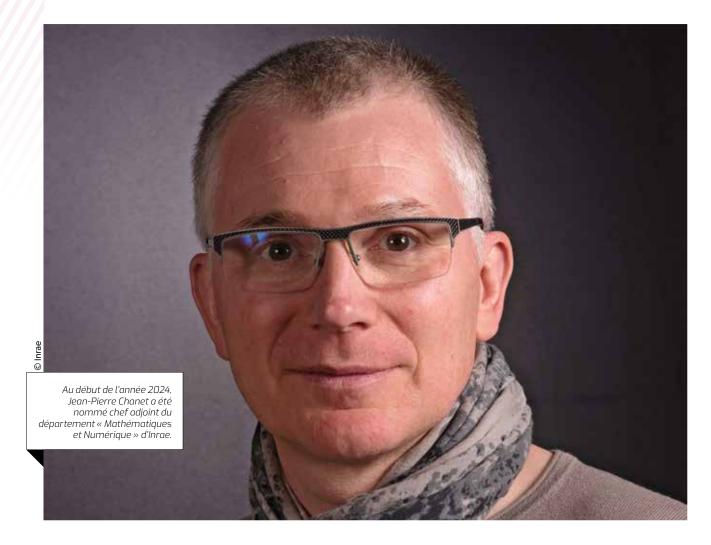
avec les utilisateurs de ces solutions ». Il serait par exemple possible d'associer une union régionale EDT, plusieurs de ses adhérents, leurs clients et un établissement de formation ou de recherche, pour démontrer l'intérêt de déléguer la protection des cultures aux ETA équipées en désherbage mécanique, ou toute autre technique innovante. Si les projets devront formuler à terme des objectifs de résultat en performance environnementale, pour l'heure, l'appel à manifestation d'intérêt lancé par BpiFrance vise uniquement à identifier les projets potentiels : déposer une candidature vous permet d'être mis en relation avec d'autres répondants pertinents.

Représenter EDT dans l'Aprodema

L'Association de promotion de l'enseignement du machinisme agricole (Aprodema) vise à élargir la base de main-d'œuvre du secteur, en présentant ses atouts aux jeunes élèves sur le point d'entamer leur parcours de formation professionnelle. Un conseil d'administration électif de l'Aprodema s'est réuni lundi 9 septembre dernier. Fernando Da Costa, représentant de la FNEDT, y a été élu à la vice-présidence aux côtés de François Doisy (directeur de Väderstad France). Vous croisez peut-être les bénévoles de l'Aprodema sur les salons agricoles, accompagnés de groupes de collégiens ou lycéens totalement étrangers au secteur. Alors que l'importance de bien penser sa retraite – en particulier après une vie active d'entrepreneur - est actuellement réaffirmée, vous pouvez valoriser votre expérience avec les autres bénévoles de l'association, actuellement majoritairement issus de la construction et du commerce de machines agricoles.

G. Le Gonidec





Jean-Pierre Chanet: « Les entrepreneurs ont un rôle à jouer dans la diffusion de la robotique agricole »

Grand connaisseur de la filière agroéquipements, lauréat du prix Sedimaster 2023, Jean-Pierre Chanet vient de passer dix ans à la tête de l'unité de recherche « Technologies et systèmes d'information pour les agrosystèmes » d'Inrae. En exclusivité pour EDT Magazine, il dresse le bilan de cette expérience, avant d'évoquer les relations entre les chercheurs, les startupeurs de la robotique agricole, les grands constructeurs et les ETA.

Entrepreneurs des Territoires Magazine: Quel bilan tirez-vous de votre passage au sein de l'unité « Technologies et systèmes d'information pour

les agrosystèmes » d'Inrae, que vous venez de quitter?

Pierre Chanet: Collectivement, avec les membres de mon équipe de recherche, je pense que nous

avons réussi à placer la robotique agricole sur le devant de la scène. Notamment à travers la création, aux côtés d'Axema, de l'association Robagri*: à l'origine, nous avions porté ce projet au sein de l'Irstea, dans la dynamique du rapport Bournigal de 2014 sur le futur des agroéquipements et l'agriculture numérique. Les premières start-up de la robotique, dont Naïo, émergeaient à l'époque, et il était déjà temps de fédérer les initiatives avec la bienveillance des pouvoirs publics. Au début de l'association, il a certes fallu convaincre les différents acteurs de l'intérêt de travailler ensemble sur les enjeux techniques et réglementaires inhérents à l'usage des robots agricoles. Le lancement en fin d'année dernière du Grand Défi Robotique Agricole, opéré par l'Agence nationale de la recherche et Robagri, avec l'appui scientifique d'Inrae, s'inscrit dans le prolongement de cet effort inaugural. Financé par l'État à hauteur de 21 millions d'euros dans le cadre du plan France 2030, ce dispositif doit permettre de consolider la filière, en apportant aux agriculteurs des solutions concrètes pour le pilotage de leur exploitation. Enfin, la construction de la plateforme de recherche et

d'essai Inrae AgroTechnoPôle, à Montoldre (03), constitue l'autre grand aboutissement de nos démarches. Inaugurée en 2023, elle comporte un certain nombre d'infrastructures innovantes dédiées à la robotique, aux épandeurs, aux semoirs, à l'impact des pneumatiques sur les sols, etc. En parallèle, elle devrait contribuer à la formation de consortiums de recherche public/privé destinés à lever des verrous stratégiques.

Malgré des partenariats récents, les startupeurs et investisseurs de la robotique ne partagent pas la même culture que les acteurs historiques du machinisme agricole: en tant que chercheur, vous travaillez à la fois avec les uns et les autres sur la plateforme de Montoldre. Comment percevez-vous la différence d'approche entre ces catégories d'intervenants?

P. C.: Le rapport à la notion de risque: voilà ce qui distingue les deux premiers types d'acteurs que vous mentionnez, de mon point de vue. Les grands groupes sont en veille, imaginent des concepts,



tâtent le terrain, mais leurs obligations de rentabilité les empêchent de tout lâcher du jour au lendemain pour ne fabriquer que des robots. Donc ils laissent les laboratoires de recherche et start-up prendre les risques à leur place – suivant une logique économique assez normale. Dans le monde de la « tech » en général, les « gros » ont toujours laissé les « petits » s'aventurer, défricher, avant de s'associer avec eux, voire de les absorber quand ils estiment que le marché est parvenu à maturité. C'est ce qu'a fait Kuhn avec Agreen Culture, par exemple, dans le processus de développement de son robot Karl. En ce qui nous concerne, organisme de recherche, il faut reconnaître que pendant longtemps nous étions un peu seul à opérer dans la robotique agricole. Alors voir arriver des start-up prêtes à oser, prêtes à se lancer avec nous, ne pouvait être que bénéfique. Nous avons pu transférer plus vite (quatre à cinq ans en moyenne, aujourd'hui) et plus efficacement nos résultats d'expérimentations, en matière de lois de commandes notamment, et cela nous a permis d'avoir des concepts plus aboutis, des prototypes plus pertinents et réalistes pour les agriculteurs. D'autre part, le marché naissant a drainé des ressources financières qui servent aussi à la recherche technologique.

Les robots matérialisent une nouvelle typologie d'engins agricoles, qui ne se limite plus à « deux grosses roues derrière, deux petites roues devant, un volant au milieu ». Ce qui induit des nouvelles problématiques en termes de sécurité, notamment...

P. C.: La dimension sécurité, on y travaille depuis longtemps. Ainsi, dans le cadre de l'AgroTechno-Pôle, nous avons proposé les premiers protocoles de test pour la sécurité des machines autonomes, et nous les avons poussés jusqu'au stade de la normalisation - en collaboration avec l'OCDE, le ministère français de l'Agriculture et la MSA. De grands constructeurs français et étrangers sont déjà venus tester leurs concepts à Montoldre en suivant ces protocoles. Lorsqu'un robot communique une position à base de coordonnées GPS, comment garantir qu'il s'y trouve vraiment? Comment s'assurer qu'il reste dans le périmètre de la parcelle qui lui a été assignée, sans jamais en sortir tant que sa mission n'est pas achevée? Comment peut-il détecter un obstacle nécessitant un arrêt immédiat et complet, et distinguer par exemple un obstacle de ce type d'un simple branchage, franchissable, s'il évolue dans un verger ou une vigne? Dans ce domaine de la sécurité, on a encore des situations assez compliquées à appréhender.



La collaboration avec l'unité « Technologies et systèmes d'information pour les agrosystèmes » d'Inrae, dirigée pendant dix ans par Jean-Pierre Chanet, a permis à la société clermontoise Sabi Agri de finaliser l'automatisation de son enjambeur électrique Alpo.

Désormais bien assimilé en cultures légumières et en viticulture, l'usage des robots a-t-il vocation à s'étendre aux grandes cultures – si tel n'est pas le cas, quels sont les principaux freins à son extension?

P. C.: Outre l'aspect logistique - comment achemine-t-on les robots jusqu'aux champs? - il y a bien sûr les questions de rendement et de débit de chantier, eu égard à la taille des parcelles en grandes cultures. Avec les tracteurs ultra-puissants disponibles aujourd'hui sur le marché, même les engins autonomes capables de tourner jour et nuit ne peuvent pas rivaliser. Plus globalement, la pertinence d'emploi des robots dépend beaucoup du contexte d'exploitation: si le parcellaire est concentré autour des bâtiments, la robotisation du travail peut être envisagée, si en revanche il est dispersé, c'est plus complexe. Enfin, viennent les charges d'investissement, qui peuvent être jugées excessives par l'exploitant. C'est là que les ETA ont un rôle à jouer.

En permettant de mutualiser les coûts d'utilisation, comme pour n'importe quel autre agroéquipement?

P. C.: Tout à fait. Les agriculteurs devraient davantage considérer le robot comme un fournisseur de service, plutôt qu'un investissement matériel onéreux, surtout si l'on est en présence d'un appareil spécialisé, et pas multitâche comme peut l'être un tracteur. Mais indépendamment des robots, avec la multiplication des aléas météos liés au changement climatique, les fenêtres d'intervention sont forcément raccourcies, et l'agilité des prestataires de travaux devient alors un atout précieux - même si l'on comprend bien qu'elle soit mise à rude épreuve. Il y a un autre type de prestation impliquant la robotique qui pourrait venir enrichir l'offre des ETA, en tout cas nous y croyons

beaucoup au sein d'Inrae: c'est tout ce qui a trait aux fonctions agroécologiques, et notamment à la surveillance des parcelles vis-à-vis de la pression parasitaire, des stades de croissance des cultures, etc., afin de mieux raisonner les traitements phytosanitaires et les apports d'engrais. Cela nécessite des tours de plaine réguliers, susceptibles d'être automatisés. Et puis il y a les solutions hybrides, à l'instar de ce que propose Sabi Agri avec sa flotte collaborative: dans une même parcelle, un tracteur électrique conduit par un opérateur humain dirige un engin porte-outil connecté et 100 % autonome. De quoi obtenir un débit de chantier satisfaisant avec un tassement des sols réduit au minimum.

De façon générale, on a toutefois le sentiment que les entrepreneurs de travaux agricoles demeurent rétifs à l'idée de franchir le pas de la robotique. À quoi l'attribuez-vous?

P. C.: D'abord à la question des réseaux de distribution. Ce ne sont pas les concessionnaires traditionnels et les interlocuteurs classiques qui vendent les robots: la filière robotique agricole devrait

donc se montrer davantage proactive, chercher à interagir résolument avec les distributeurs d'agroéquipements, afin que l'on voie plus de robots dans les concessions. D'autant qu'un nombre croissant d'entre eux sont issus des départements R&D des grandes firmes: Combined Powers (Krone et Lemken), Loadix (MX), Aura et Karl (Kuhn), etc. Ensuite, les start-up ont sans doute besoin d'aller plus à la rencontre des prestataires de services. Les ETA auraient ainsi l'opportunité de discuter plus souvent avec les roboticiens pour leur spécifier leurs contraintes de gestion de chantier et, comment celles-ci, en particulier, pourraient s'accommoder des impératifs de recharge des matériels autonomes. Je suis persuadé qu'il y aurait là un formidable accélérateur de diffusion des robots agricoles.

Propos recueillis par V. Faure

*Créée en 2017, cette association s'est donné pour mission de représenter la filière agrorobotique française auprès des institutions et organismes d'État. Elle compte aujourd'hui 90 membres : start-up, industriels du machinisme et de l'électronique, laboratoires de recherche, établissements d'enseignement, entreprises de production agricole.



Profession entrepreneur



Guillaume Blanc, entrepreneur à façon en grandes cultures

Guillaume Blanc a développé le travail à façon en grandes cultures. Lors des moissons, il sous-traite le transport des grains. Installé depuis huit ans, il tire un bilan positif de son parcours.



Cette entreprise familiale de travaux agricoles effectue la préparation du sol, l'implantation, la protection des cultures, les traitements herbicides et récoltes. Elle exploite à façon quatorze fermes de grandes cultures et emploie quatre personnes.

astelnaudary (11), le 16 avril 2024 - Clément Blanc a créé son entreprise de travaux agricoles en 1963, à une époque où les automotrices de battage sont apparues en Languedoc-Roussillon. Les exploitants chez lesquels il intervenait avaient des salariés. Puis, au fur et à mesure des évolutions technologiques, employer du personnel était devenu moins rentable. Alors, le prestataire a développé le travail à façon. En 1985, son fils Henri a repris la structure. Guillaume, le fils d'Henri, a passé un bac professionnel agroéquipement au CFA Pierre-Paul-Riquet de Castelnaudary puis un BTS Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole au campus de Flamarens, à Lavaur, dans le Tarn. Il a intégré l'entreprise familiale en 2010, avant d'en prendre les rênes six ans plus tard. Il explique : « Nous gérons une grosse partie du volet administratif des exploitations de nos clients et nous sommes souvent en contact avec eux pour dresser le bilan des campagnes. Par ailleurs, nous ne pouvons pas facilement changer de technique car nous risquons de rencontrer des problèmes de rendements et de rentabilité. Mon père m'a donc conseillé de rester concentré sur ce que nous savons faire en essayant de nous améliorer, mais sans aller dans l'excès. »

Le calcul des coûts

Depuis 2016, certaines exploitations, lors de leur transmission, ont été scindées en plusieurs lots et vendues, d'où une perte de clientèle. Mais d'autres donneurs d'ordres sont arrivés. Exploitant quatorze fermes à façon, Guillaume Blanc indique: « Nous intervenons sur la préparation du sol, l'implantation, la protection des cultures, les traitements herbicides et les récoltes. Lorsque nous n'atteignons pas les objectifs de rendements, nous nous remettons en question: avons-nous péché techniquement ou est-ce la résultante de la météo? » Pour les assolements, le prestataire analyse les problématiques rencontrées l'année précédente puis contacte le client. Ce dernier décide de la culture qui sera mise en place. Le professionnel intervient dans un rayon de 25 km. La taille des exploitations oscille entre 20 et 180 hectares. Du blé dur, du blé tendre, de l'orge, du maïs, du colza, du tournesol, de la luzerne porte-graines et du sorgo y sont produits. Une exploitation de 50 hectares est cultivée en mode biologique. Sur une autre ferme, on trouve 30 hectares de luzerne biologique. Le prestataire se fournit en intrants auprès de la coopérative Arterris. Il a donc un seul interlocuteur pour l'ensemble des exploitations. Et pour la traçabilité, les fiches de chantiers, les assolements et les déclarations Pac, il utilise le logiciel Geofolia. Calculant ses coûts en s'appuyant sur des barèmes établis par EDT11-66, il détaille: « Quelle que soit la taille de l'exploitation, le coût de mécanisation à l'hectare est identique. Nous sommes sur des terres argilocalcaires. Le travail du sol pour implanter les cultures d'été requiert donc de la puissance. Lorsque les prix du carburant et des pièces détachées ont augmenté, nous avons envoyé un courriel à nos clients afin de leur expliquer pourquoi le montant des factures allait être plus élevé. Chefs d'exploitations, nos interlocuteurs comprennent nos problématiques. Mais nous ne pouvons pas trop augmenter nos tarifs, au risque de pénaliser la rentabilité de nos donneurs d'ordres et de ne plus avoir de travail. Trouver un compromis n'est pas toujours simple! »

Le prestataire garde ses automoteurs dix ans et ses tracteurs huit ans. Quand il achète un tracteur neuf. il souscrit un contrat d'entretien de 3000 heures sur quatre ans au prix de 2,50 €/h. La somme correspondante est intégrée au montant de l'emprunt. Et lorsque le contrat arrive à échéance, il conserve le tracteur quatre ans de plus, jusqu'au terme du prêt bancaire. Il précise: « Le coût d'acquisition des machines ayant considérablement augmenté, nous nous orientons de plus en plus vers du matériel d'occasion dont nous connaissons l'historique et avec un suivi du concessionnaire afin de limiter les risques. » Notre interlocuteur avait une moissonneusebatteuse en crédit-bail dont le terme est arrivé cette année. Il avait songé à racheter la machine et à l'amortir sur cinq ans. Finalement, le concessionnaire lui a proposé une machine neuve en crédit-bail avec une garantie de cinq ans pièces et main-d'œuvre.

Un créneau de quinze jours

La région de Castelnaudary se trouvant en zone vulnérable à la pollution des eaux par les rejets de nitrates d'origine agricole, certaines dates de travaux, notamment les labours, sont imposées. Pour contourner cette contrainte, le prestataire a proposé à ses clients de mettre en place des couverts végétaux sur 25 % des surfaces afin de labourer tôt les 75 % restants. L'entrepreneur sème les couverts en direct mais



Profession entrepreneur



il est confronté au manque d'eau en août. Autrement dit, les seules parcelles sur lesquelles il y a une levée, un déchaumage est nécessaire, d'où des coûts plus importants. Les labours s'effectuent à l'arrivée des premières pluies, de début octobre à mi-décembre, et à une profondeur de 30 cm. Cette opération est suivie de deux passages: un à la herse plate et l'autre au vibroculteur ou deux à la herse plate. Et quand les conditions sont difficiles, s'y ajoute un coup de herse rotative afin d'affiner le sol. Ce sera le cas cette année sur une partie des parcelles.

Les céréales sont implantées en non-labour. D'où un passage de cover-crop ou de déchaumeur. Le sol est préparé avec un vibroculteur, suivi d'un semis au combiné ou au semoir à dents. Depuis trois ans, en automne, les températures dépassent parfois 27 °C. L'entrepreneur implante les orges début novembre et essaye de décaler les autres espèces dans le courant du mois, soit un créneau de quinze jours. Si celui-ci est dépassé, les premières pluies entraînent un report des semis en décembre. Et même en opérant en novembre, subsiste le problème de la jaunisse nanisante sur le blé tendre, le blé dur et l'orge. Le prestataire implante des semences de consommation et des semences certifiées. Techniquement, le travail est identique. Cependant, on ne peut pas implanter des semences certifiées sur n'importe quel précédent, et le désherbage requiert une grande vigilance. En outre, lors du battage, le taux de grains cassés doit se situer en dessous de 5 %, sous peine de sanctions financières ou du rejet du lot. Guillaume

Blanc détaille: « Lors des tours de plaines, avec le technicien de la Chambre d'agriculture ou de la coopérative, nous analysons les problématiques et nous adaptons le programme de désherbage. Nous utilisons les mêmes produits qu'en consommation. Pour les récoltes, certaines années sont plus faciles que d'autres: les conducteurs règlent leur machine en conséquence. Quelle que soit la filière, les rendements sont similaires. La différence se joue sur le potentiel de la parcelle. »

Tout est propre

L'entrepreneur prépare ses assolements avec ses objectifs de rendements. Puis il appelle le technicien de la coopérative afin qu'il élabore le Plan Prévisionnel de Fumure azotée (PPF) et cale sa fertilisation sur la base des recommandations transmises. Le prestataire possède deux épandeurs à engrais et deux bennes élévatrices qui ravitaillent les épandeurs au champ. Ce système présente l'avantage de disposer du produit au moment opportun mais requiert de la manutention. En blé, le professionnel effectue quatre passages par an: un engrais de fonds et trois ammonitrates. Les applications d'ammonitrates sur le colza s'effectuent en trois fois. Pour le sorgho, on compte un ou deux passages. Pour le maïs, il y a deux passages à l'épandeur et un passage localisé au moment des semis. Concernant la pulvérisation, le prestataire récupère le produit à la coopérative, remplit son automoteur et se rend chez le client. Le ravitaillement est effectué par un tracteur équipé d'une tonne à eau, sur laquelle a été installé un bac de rangement afin de placer les bidons pleins et de récupérer les vides. Dans la mesure où les opérations s'effectuent en dehors de l'exploitation, rien ne traîne et tout est propre.

Aux extrémités de la zone

Pour les récoltes, l'entrepreneur dispose de deux moissonneuses-batteuses: une Claas Trion 750 et une Claas Tucano 470. Les barres de coupes sont transférées par tracteur et la remorque porte-engins.

Parc matériel

- -1 tracteur Claas Arion 630
- -1 tracteur Claas Axion 920
- -1 moissonneuse-batteuse Claas Trion 750
- -1 moissonneuse-batteuse Claas Tucano 470
- -1 charrue Lemken Juwel 10 à sept corps
- -1 charrue Kuhn Varimaster 153 à six corps
- -1 décompacteur Bednar de 3 mà sept dents
- -1 déchaumeur Horsch Terrano
- -1 semoir de semis direct Gaspardo Gigante
- -1 broyeur d'accotements Tehnos

- -1 pulvérisateur Évrard Alpha avec des rampes de 32 m et une cuve de 4200 l
- -1 déchaumeur à dents Kongskilde Delta Flex
- -1 rouleau Razol de 8 m
- -1 semoir à dents Aguirre de 8 m
- -1 broyeur Bednar de 7 m
- vibroculteur Kongskilde de 6 m
- -1 vibroculteur Kongskilde de 7,50 m
- -2 rotobêches Bechamatic
- -1 fourgon Renault Trafic

Témoignages

Quentin Sarter, conducteur de camions chez Orko: « Nous travaillons pour Guillaume Blanc depuis quatre ans. Nous transportons les céréales en été et le tournesol en septembre. Avec un véhicule. nous sommes capables de suivre deux machines, selon le secteur où elles se trouvent et le produit transporté. Un camion gère davantage de chantiers en tournesol qu'en blé car les rendements céréaliers sont plus élevés. Nous allons plus vite que des tracteurs-bennes. En revanche.



Quentin Sarter, conducteur de camions chez Orko: « Nous allons plus vite que des tracteurs-bennes. »

pour des raisons réglementaires, nous transportons moins de poids et un conducteur ne peut pas rouler plus de 9 heures par jour avec une pause au milieu. Cela nous impose d'être performants sur le plan logistique. Or, grâce à nos échanges réguliers avec notre client, nous connaissons les chantiers. Nous avons trois camions: un 4x2, d'un poids total autorisé en charge (PTAC) de 19 tonnes, un 6x4, d'un PTAC de 26 tonnes, et un 8x4, d'un PTAC de 32 tonnes. Ce dernier est dédié à la grosse moissonneuse-batteuse. »

Paul Sablayrolles, conducteur d'engins agricoles: « Apprenti en bac professionnel Agroéquipement au CFA de Castelnaudary, j'ai effectué ma formation pratique au sein de l'entreprise Blanc et j'ai été embauché en CDI en



Paul Sablayrolles, conducteur d'engins agricoles: « J'aime labourer et moissonner. »

mai 2023 à l'issue de mon cursus. J'aime labourer et moissonner car il faut rester concentré et adapter les réglages en permanence. Mes collègues me donnent des astuces pour éviter certains pièges. Ainsi, lorsqu'il y a des mouillères dans un champ, je prends la parcelle dans un sens et pas dans l'autre. L'ambiance est excellente et je m'inscris dans le long terme. »

La Trion 750 dépassant 3,50 m de large, une escorte est nécessaire. La seconde machine mesure exactement 3,50 m de large. Selon les accès, une escorte n'est pas indispensable. Guillaume Blanc détaille: « Nous mettons nos machines aux extrémités de notre zone. Cela complique l'entretien le matin mais permet de contenter deux clients à la fois et d'avancer dans les récoltes même si les conditions météorologiques ne sont pas favorables à un endroit mais propices ailleurs. Dans chaque secteur, un camion de la société Orko suit la machine. Personnellement, j'utilise la Trion 750. Cette machine offre un gros débit de chantier. Je suis donc accompagné d'un camion 8x4 avec quatre bennes pour emporter les grains vers le centre de stockage. Pour récolter 1100 hectares, une seule machine devrait suffire. Problème: plus de 50 % de la sole se composent de blé dur. Or, un orage peut entraîner de grosses pertes de qualité. Par conséquent, nous devons être réactifs. C'est la raison pour laquelle je renouvelle régulièrement ma machine afin d'éviter les pannes. Quant à la Tucano 470, elle affiche douze campagnes et est régulièrement entretenue. Elle tourne autant que la grosse pendant l'été. En septembre, j'utilise essentiellement la Trion 750. Mais si la météo se dégrade, je déploie la seconde machine afin de respecter les délais. » Notre interlocuteur sous-traite le transport des céréales depuis 2020. Il explique pourquoi: « Avant, nous avions une équipe dédiée avec deux remorques de 16 tonnes et un porte-caissons. Or, ces personnes ont fait valoir leurs droits à la retraite, et

reformer une équipe pour une activité saisonnière s'avérait trop compliqué. Quand François Orko, le dirigeant de la société éponyme, nous a sollicités pour travailler sur son exploitation, nous lui avons proposé de lui déléguer le volet transport de notre activité en été. Nous nous inscrivons dans le long terme. Cependant, j'ai conservé mon matériel: une sécurité en cas de problème. »

Rester rentable

Bien que dressant « un bilan positif » de huit années d'aventure entrepreneuriale, Guillaume Blanc commente: « Même si les cultures sont implantées correctement, en mai et juin, la météo se dégrade. Conséquence: nous ne parvenons pas à optimiser ce que nous avons mis en place durant la campagne. Si le dérèglement climatique se poursuit, se posera la question des cultures à mettre en place pour rester rentable. Ainsi, je teste le chanvre avant de le proposer à mes clients. Par ailleurs, des agriculteurs confrontés au renouvellement de leur matériel et soucieux de maîtriser leurs coûts se renseignent sur la prestation. Mais avec la hausse des prix des intrants et du matériel, nous éprouvons des difficultés pour amortir nos investissements. Dans la région, nous avons maintenu une dynamique d'installation de jeunes agriculteurs par deux biais: les cultures semencières et le modèle entrepreneurial. Celui-ci a de beaux jours devant lui!»

G. Hardy



Maël Dallay: une gestion raisonnée

Afin d'être rentable, Maël Dallay achète du matériel d'occasion dont il assure lui-même l'entretien. Intervenant en plaine et en montage, l'entrepreneur isérois s'adapte aux différentes configurations de chantiers et se montre réactif.



Installé à Poliénas, dans l'Isère, en 2017, Maël Dallay a repris l'entreprise de travaux agricoles créée par son père Gérard en 1980. Employant un salarié, il propose les prestations suivantes : semis, récoltes, transport de maïs et secouage de noyers.

oliénas (38), le 16 juillet 2024 - En 2017, Maël Dallay a repris l'entreprise de travaux agricoles créée par son père Gérard en 1980. Auparavant, il a passé un bac professionnel Travaux publics à Égletons, suivi d'un BTS Agroéquipements à la MFR de Moirans et d'une formation de Conducteur de travaux en ETA (CT ETA) à la MFR de Mozas. Il explique : « Posséder des bases en mécanique me permet d'entretenir les machines. Conséquence : celles-ci durent plus longtemps. Or, vu le prix des machines neuves, afin de rester rentables, nous achetons du matériel d'occasion. » Lors de leur acquisition, les machines affichent environ 1 500 heures de travail et sont emmenées jusqu'à 5 000 ou 6 000 heures. Une révision hivernale coûte environ 3 000 euros. Notre interlocuteur précise : « C'est surtout de la main-d'œuvre car, pour les outils de récolte, nous passons plus d'un mois par machine. C'est la raison pour laquelle le matériel est entretenu en interne. Le coût d'un mécanicien en concession serait trop élevé. » Pour calculer son prix de revient, Maël Dallay s'appuie sur son comptable et utilise le logiciel de la FNEDT. « Problème, explique-t-il, en raison du travail sur le terrain, nous manquions de temps pour l'administratif. Par conséquent, nous partons d'une base que nous adaptons à la hausse du prix des intrants. » L'entreprise iséroise est équipée d'un tour et d'une fraiseuse afin de réparer certaines pièces



détachées. En termes de rentabilité, le transport de mais offre l'avantage de la stabilité : le professionnel connaît les distances et rencontre peu d'imprévus sur la route. Pour les récoltes, les conditions diffèrent d'un chantier à l'autre. Or l'entrepreneur facture à l'hectare. « Ce système évite les contestations mais il n'est pas toujours équitable, dit-il. Une tarification horaire ne serait pas évidente à mettre en place. Un compromis avec une part fixe à l'hectare et une part variable en fonction du temps passé serait idéal. »

Le juge de paix

Le prestataire sème du soja, du tournesol et du maïs. En vallée alluviale, les sols sont profonds et restent humides une partie de l'année : des conditions propices à de bons rendements en cultures de printemps. Les travaux commencent mi-avril et s'achèvent fin mai. Pour le soja, Maël Dallay utilise, selon les besoins du client, un combiné herse rotative plus un semoir en ligne ou un semoir monograine. Pour les autres espèces, il emploie un semoir monograine avec des inter-rangs variables. Les débits de chantiers vont d'un hectare à l'heure en soja à

Parc matériels

- 1 moissonneuse-batteuse Fendt 5270 CAL avec une coupe à tapis de 5,40 m
- 1 moissonneuse-batteuse Fendt 5275 CPL avec une coupe Vario de 5,50 m
- 1 moissonneuse-batteuse Fendt 5275 CPL avec une coupe repliable Capello de 6 m
- 2 cueilleurs Capello Quasar six rangs repliables
- 1 semoir monograine sept rangs MaterMacc
- -1 herse rotative Kubota de 3,50 m avec un semoir en ligne Accord
- 1 tracteur Steyr CVT 6170
- 1 tracteur Case Maxxum 135
- 1 tracteur Landini Atlantis 100 avec un vibreur AMB Rousset
- 1 remorque ampliroll Dalby SRAEB21

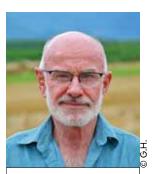




Profession entrepreneur

Témoignages

Gérard Dallay, fondateur de l'entreprise : « J'ai créé ma structure car l'entrepreneur de travaux agricoles pour lequel je travaillais n'avait pas de successeur. Lorsque j'ai débuté, je moissonnais des céréales à paille. Puis les clients m'ont demandé de récolter du maïs et du soja. Au milieu des années 1990, suite à des épisodes de gel, les agriculteurs se sont lancés dans d'autres cultures. Cela m'a permis de me développer. Avant de me succéder, mon fils



Gérard Dallay, fondateur de l'entreprise : « L'élève a dépassé le maître!»

avait déjà pris le relais sur le plan administratif car j'étais moins à l'aise avec l'informatique, et le reste s'est déroulé naturellement. Bien que retraité, j'exerce plusieurs fonctions : métallier, mécanicien et conseiller, même si l'élève a dépassé le maître! »

Philippe Jacobelli, conducteur d'engins : « J'ai intégré l'entreprise en 2010 après avoir passé un BTS Production animale au lycée agricole de Cibeins, je récolte les céréales. . Je fais aussi un peu de fenaison. En hiver, j'entretiens le matériel. Les moissons représentent trois à quatre semaines très intenses au début de l'été et nous vivons toute l'année pour cette période où nous sommes dans les batteuses. Conduire des machines au gabarit hors norme requiert concen-



Philippe Jacobelli, conducteur d'engins : « Je récolte les céréales. »

tration, rigueur et adaptation car aucune parcelle ne ressemble à une autre. Gérard m'a formé : nous avons quasiment une relation filiale et j'ai toujours travaillé avec Maël.»

2,5 ha/h en maïs. Le professionnel détaille : « Le sol doit être suffisamment ressuyé. Or, avec la proximité des montagnes, parfois, des orages s'abattent dans les vallées. En outre, nous attendons qu'il n'y ait plus de neige dans les sommets afin d'éviter le gel des cultures au printemps. C'est la raison pour laquelle nous ne démarrons jamais trop tôt. » Les interventions se situant dans un périmètre d'une quinzaine de kilomètres, l'organisation des chantiers ne pose aucune difficulté. « Si certains clients nous préviennent une semaine avant, d'autres le font au dernier moment. Cependant, nous les connaissons et nous anticipons : quand c'est la période, le matériel est attelé et prêt à partir, précise l'entrepreneur. Lors du semis, nous vérifions le placement de la graine, sa profondeur, etc. Puis, le juge de paix, c'est la levée. »

Trois secteurs géographiques

L'entreprise iséroise récolte de l'orge, du blé tendre, du seigle, de l'épeautre et du méteil (pois, blé et triticale en mélange). Les travaux débutent mi-juin et se terminent vers le 20 août, avant de recommencer avec le soja en septembre. Affichant des débits de chantiers de 1 ha/h, le prestataire intervient dans trois secteurs géographiques. Le premier se situe à 20 km autour de l'entreprise. Le Trièves, région naturelle au sud de l'Isère située à 60 km, constitue le deuxième. Quant au troisième, il s'agit de la plaine de Lyon, distante de 80 km. Cette dernière se compose de grandes parcelles céréalières. Cependant,

la région se trouvant en milieu urbain, la circulation est délicate. Dans la vallée de l'Isère, les parcelles sont plus petites et éparses. Quant au Trièves, c'est un secteur de polyculture-élevage avec des altitudes allant de 350 à 1 000 mètres. Pour les travaux dans les pentes, les machines sont équipées d'une compensation latérale grâce à laquelle elles restent à plat jusqu'à 22 %. Maël Dallay détaille : « En montagne, du fait de la rosée, nous ne pouvons pas commencer tôt le matin. En outre, des orages très localisés nous obligent à déplacer les machines car nous n'avons pas pu finir un endroit et les accès aux parcelles ne sont pas toujours évidents. » Historiquement, l'entrepreneur débutait les récoltes dans la plaine de Lyon. Une semaine plus tard, il attaquait la vallée de l'Isère puis il montait dans le Trièves. Aujourd'hui, tous les secteurs se chevauchent. Afin de fluidifier les chantiers, le prestataire déploie donc trois machines. Il explique : « Nous regroupons géographiquement nos interventions afin de limiter les déplacements. Cependant, nous sommes tributaires du transport par l'organisme stockeur. Parfois, nous planifions des chantiers mais nous avons du mal à voir arriver les bennes pour vider les trémies. » Pour le maïs et le soja, Maël Dallay ne quitte pas la vallée de l'Isère. Sur le plan géographique, la gestion est donc plus simple. S'agissant du maïs, le professionnel fonctionne avec deux moissonneuses-batteuses. Opérant dans d'anciens marais à la terre argileuse ou au pied de coteaux avec des graviers drainants, il explique: « En fonction des conditions, nous privilégions un secteur plutôt qu'un autre en attendant

que le sol soit ressuyé. » S'effectuant avec une remorque ampliroll, le transport de mais apporte de la souplesse vis-à-vis des silos. La livraison la plus lointaine se situe à une quarantaine de kilomètres, à la limite de la Drôme.

Le vent en poupe

L'entreprise Dallay se trouve dans la zone d'appellation Noix de Grenoble. Son dirigeant explique : « Les producteurs nous appellent pour faire tomber les noix au sol. » Le prestataire intervient avec un tracteur doté d'une pince hydraulique qui sert le tronc du noyer avec un boudin en caoutchouc et qui fait vibrer l'arbre. Les travaux se déroulent en octobre. Notre interlocuteur précise : « En début de saison, on vibre légèrement pour faire tomber les noix les plus mûres. En fin de saison, nous insistons davantage pour faire tomber les dernières noix. Manœuvrer requiert une agilité afin de ne pas abîmer les noix qui se trouvent au sol. » Les débits de chantiers oscillent entre 50 et 100 noyers à l'heure. Sept ans après avoir succédé à son père, le professionnel commente : « Notre clientèle demeure fidèle. Celle-ci attend



de la réactivité. D'autre part, de nombreux agriculteurs transforment leur production. Ils veulent donc des récoltes de qualité afin de les valoriser. » Maël Dallay souhaite embaucher un apprenti ou un saisonnier régulier et développer les semis monograines. Par ailleurs, « la robotique ayant le vent en poupe, peut-être, un jour, disposerons-nous de machines autonomes », conclut-il.

G. Hardy



Au Québec, les ETF en pleine réflexion sur leur avenir

À la suite des mégafeux qui ont ravagé les forêts de la Belle Province en 2023, les autorités publiques ont mis en chantier un projet de refonte du régime forestier qui va impacter les entreprises de l'amont. Sylvie Gaumond, directrice du comité sectoriel Forêt Compétences, en présente les grandes lignes à EDT Magazine.

'est l'équivalent de la Suisse qui est parti en fumée dans nos forêts à l'été 2023, soit près de 4,5 millions d'hectares! » Un an et demi plus tard, Sylvie Gaumond, la directrice générale de Forêt Compétences, le comité sectoriel de main-d'œuvre des ETF québécois, use de cette comparaison éloquente pour ses interlocuteurs français afin de donner une idée de l'ampleur de la catastrophe. Provoquée à 99,9 % par la foudre, la superficie brûlée est même supérieure à la somme des 20 dernières années dans la Belle Province, toutes causes confondues*. À l'échelle du Canada, ce sont plus de 15 millions d'hectares qui ont été dévorés par les flammes l'année dernière, plus du double du précédent record de 1989, essentiellement dans l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie Britannique. Au Québec, les régions du nord ont été les plus durement touchées : « Le Saguenay -Lac-Saint-Jean, l'Abitibi - Témiscamingue, la Mauricie surtout », égrène Sylvie Gaumond. Fort heureusement, selon les essences, une partie du bois (entre l'aubier et la moelle) est restée sur pied et a tout de même pu être récoltée après les feux. Il reste que cette matière première est « très sale et difficile à aller chercher, parce qu'à l'inverse de la France il n'y a chez nous que très peu de chemins forestiers et on doit les construire exprès - de nombreux entrepreneurs sont d'ailleurs spécialisés dans les travaux de voirie forestière », pointe la responsable.

Les ETF québécois ont participé « à leur niveau » à la lutte contre le fléau de 2023, notamment en mettant

leur personnel à disposition de la Société de protection des forêts contre le feu (Sopfeu). Quant aux matériels, ils ont été utilisés pour former des pare-feu autour des villes, car de nombreux secteurs d'habitation ont été directement menacés. D'autres machines ont été abandonnées et calcinées,

en raison de la progression fulgurante des brasiers et de l'interdiction d'aller en forêt : « Les gars n'ont tout simplement pas eu le temps de les sortir des parcelles », relate Sylvie Gaumond.

Opérations forestières courantes stoppées net durant plusieurs semaines

De toute façon, durant plusieurs semaines, « les opé-

rations forestières courantes ont été stoppées net, sur tout le territoire de la province - même dans les zones où ça ne brûlait pas, pour ne pas surcharger encore plus les pompiers qui opéraient déjà au maximum de leurs capacités », indique la directrice générale. Cependant, le désastre écologique a eu aussi, bien sûr, des répercussions à plus long terme sur les plans de charge des entrepreneurs. La « possibilité forestière », autrement dit le volume maximum de bois récoltable en vue d'assurer la capacité de renouvellement de la forêt pour les générations futures, a en effet été réduite de 2 % par an par le Forestier en chef, l'autorité gouvernementale habilitée à fixer cette limite d'exploitation pour les massifs publics du Québec. Un investissement supplémentaire de 200 millions de dollars a bien été annoncé dans le but de reboiser l'équivalent de 25 000 hectares de forêt, mais il demeure très insuffisant pour pallier le déficit de régénération, évalué à 350 000 hectares. En avril dernier, des consultations ont été menées par le ministère québécois des Ressources naturelles et des Forêts auprès de l'ensemble des acteurs de la filière, dans le cadre d'une « Table provinciale de réflexion sur l'avenir de la forêt » - prélude à une révision en profondeur de l'organisation de la filière. « Les grands incendies de l'année passée nous obligent à repenser nos modes d'aménagement et d'intervention dans les massifs forestiers, reconnaît Sylvie Gaumond. [Par exemple] les entrepreneurs qui travaillent souvent loin de leur base plusieurs jours d'affilée, dans le grand nord, ont pour habitude de laisser des réserves de carburant sur des sites stratégiques à proximité des chantiers. » Certains de ces stocks ont explosé sous la



pression du feu, aggravant encore la situation. Pour autant, les ETF québécois ne peuvent pas parcourir de trop longues distances juste pour aller se ravitailler en gasoil... Ainsi, « aux côtés des ingénieurs forestiers du Québec et des politiques, c'est à une vaste remise en question de nos pratiques à laquelle nous nous attelons désormais », souligne la directrice générale. Avec sans doute « des prises de décision moins centralisées au niveau du ministère, à Québec, dit-elle. Parce que la plupart du temps, on constate que les plans d'aménagement élaborés dans les bureaux, qui couvrent d'immenses étendues de forêts, ne sont pas à la bonne échelle, pas en phase avec les réalités du terrain. Un donneur d'ouvrage qui missionne un ETF pour un travail ici en début de semaine, puis là-bas en fin de semaine, et lui demande de revenir ici la semaine d'après, sachant qu'il y a 5 à 6 heures de route entre les deux, ce n'est plus possible. Il y a les flottes d'équipements à déplacer, la main-d'œuvre à mobiliser, les campements à installer, les chemins à défricher, etc. Tout cela coûte une fortune au prestataire! » Le gouvernement de la province du Québec n'a certes pas attendu les mégafeux de 2023 pour lancer son projet de réforme, « c'était déjà en gestation, mais cela a incontestablement accéléré le processus », affirme Sylvie Gaumond. D'autant que le « régime forestier » actuel est « en place depuis dix ans, c'est un délai raisonnable pour l'auditer de fond en comble, identifier ce qu'il faut changer et améliorer, et conserver ce qui reste pertinent », appuie-t-elle.

Soulager la pression qui pèse sur les entrepreneurs

Autre enjeu de première importance : mutualiser davantage les risques inhérents à l'investissement en gros matériel, surtout lorsque l'on sait que les



prestataires forestiers québécois sont installés pour plus des deux tiers d'entre eux en entreprise individuelle. « Jusqu'à la fin des années 1980 environ, les donneurs d'ouvrage (scieries, coopératives, groupements forestiers, industriels, etc.) possédaient leurs propres abatteuses, débusqueurs, porteurs, etc. Aujourd'hui, de plus en plus, l'entrepreneur doit assumer seul les coûts d'achat, de fonctionnement et d'entretien d'une machine à un million de dollars. Et c'est un cercle vicieux, parce qu'il va hésiter à embaucher un jeune par crainte de le mettre aux commandes et d'abîmer l'engin, qui du coup sera immobilisé, ne sera plus rentable, etc. », développe Sylvie Gaumond. En vue d'assurer une relève entrepreneuriale forte en forêt, il importe donc de « soutenir résolument les ETF, qui sont le maillon faible de toute la chaîne de valeur dans l'industrie forestière au Québec », exhorte la directrice générale de Forêt Compétences.**

V. Faure

'Source : Société québécoise de protection des forêts contre le feu. En juin dernier, Forêt compétences a rencontré la FNEDT à Paris afin de dresser un portrait comparé des entrepreneurs forestiers québécois et français visant à mieux comprendre leurs caractéristiques sociodémographiques, leur rapport à leur travail et les obstacles à leur développement.

Un acteur central de l'aménagement forestier au Québec

Le Comité Sectoriel de Main-d'Œuvre (CSMO) Forêt Compétences a été créé en 1995. Il regroupe et représente auprès des autorités politiques l'ensemble des entreprises québécoises intervenant dans le domaine de l'aménagement forestier. Celui-ci inclut toutes les opérations classiques : préparation de terrain, reboisement. sylviculture, construction et maintenance de chemins forestiers, récolte des arbres de l'abattage jusqu'au chargement dans les camions de transport de bois ; le transport lui-même étant exclu des secteurs couverts par Forêt Compétences. L'aménagement forestier comprend également les travaux de planification et de gestion forestière, la production de plants en pépinière et la cueillette de produits non ligneux.

Au Québec, les CMSO rassemblent des représentants de salariés, d'employeurs ou d'associations d'employeurs, des syndicats ainsi que des ministères et des organismes à vocation sectorielle, dont la participation est sans droit de vote. « Forêt Compétences est né de la volonté des acteurs de l'aménagement forestier de mieux connaître,

qualifier et recruter leurs ressources en main-d'œuvre », indique Sylvie Gaumond, directrice générale du comité. Le secteur compte 5 674 entreprises, dont 1 627 emploient au moins un salarié.

. Au total, ce sont 60 545 emplois à travers la province qui sont directement générés par l'industrie québécoise du bois, tous métiers confondus. L'industrie forestière en général, incluant la transformation du bois, constitue une force économique importante pour 150 municipalités, réparties dans 14 des 17 régions administratives du Québec. Sur une superficie totale de près de 1,7 million de kilomètres carrés, les forêts couvrent 905 800 km², soit plus de la moitié du territoire ; 92 % de cette surface forestière est placée sous la responsabilité de l'État, qui gère l'ensemble des activités qui s'y déroulent par l'intermédiaire du ministère provincial des Ressources naturelles et des Forêts.

> Sources: Forêt Compétences, Statistiques Canada, Conseil de l'industrie forestière du Québec.

Affacturage : un intermédiaire pour se libérer de la trésorerie

Délais de paiement, clients incertains, tâches administratives longues et contraignantes, besoin immédiat de trésorerie... les motifs pour choisir l'affacturage sont nombreux, mais cette solution de facturation a un coût dont il faut tenir compte.

'affacturage consiste à céder ses factures en attente de règlement à une société qui les payera directement, puis se chargera de les recouvrer auprès des clients. Cette prestation ne s'adresse qu'aux entreprises dont les factures sont émises auprès d'autres professionnels. La convention d'affacturage peut être conclue de deux manières différentes :

- La société d'affacturage (aussi dénommée factor) valide l'ensemble des factures. Elle supportera alors les risques d'impayés de toutes les factures, sans pouvoir se retourner contre l'entreprise cédante. C'est elle qui devra supporter les éventuelles procédures de contentieux.
- La société d'affacturage supporte le risque d'impayé uniquement sur les factures qu'elle a validé. Sur les autres, elle sera seulement chargée de faire l'intermédiaire entre l'entreprise et son client.
- « De nombreuses entreprises utilisent l'affacturage, précise le Crédit Agricole, du grand groupe à la PME et même la TPE, dans un large éventail de secteurs d'activité. L'affacturage s'adresse à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. »

Selon l'établissement bancaire, les avantages de cette formule sont la rapidité (grâce à l'encaissement précoce des créances), l'anticipation (avec une meilleure visibilité sur la trésorerie), la sécurité (en réduisant le risque d'impayés) et le gain de temps (externalisation de tâches administratives chronophages).

Concernant les ETARF, le recours à l'affacturage reste limité. Les entrepreneurs privilégient généralement



la proximité relationnelle avec leurs clients. Pour autant, lorsque les délais de paiement sont allongés, comme dans le cadre des contrats passés avec les collectivités, le service d'affacturage peut s'avérer particulièrement utile, notamment quand des investissements spécifiques sont à financer.

En revanche, l'affacturage a un coût pour l'entreprise, puisque la société récupère une partie des sommes payées par les clients. La tarification est établie en prenant compte de divers facteurs comme le volume de chiffre d'affaires, le taux de sinistralité estimé, la charge de travail que représentent le contrat et les services souscrits, etc. Un service d'affacturage peut être opérationnel en quelques jours, la seule démarche consistant en l'étude des paramètres de l'entreprise par le factor, avant la mise en place d'une convention.

F. Denet

Quel coût ?

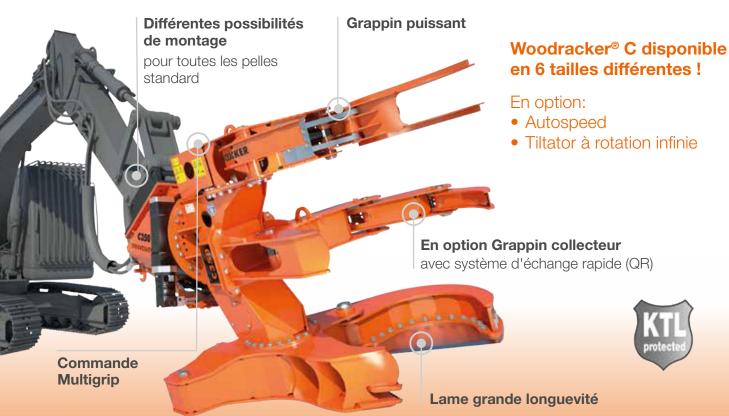
- « L'affacturage engendre des coûts pour le factor, explique le Crédit Agricole, comme les coûts financiers liés à l'avance de trésorerie. De ce fait, il prélève une partie de son montant pour couvrir ces dépenses. » Le tarif lié à une prestation d'affacturage est décomposé en plusieurs postes:
- Frais de service : ils s'expriment en pourcentage du montant total de la facture cédée. Leur objet est de couvrir les frais administratifs et opérationnels liés à la gestion des créances.
- -Frais de financement : ce sont les intérêts, calculés en

fonction d'un taux d'intérêt convenu, qui sont payés sur l'avance accordée par la société d'affacturage.

- Frais de gestion : certains services comme la vérification de la solvabilité des clients, le suivi des paiements et la gestion et recouvrement des comptes clients peuvent être facturés en plus des frais précédents, selon un prix fixe, ou de manière proportionnelle au montant des

Pour les PME, les sociétés d'affacturages proposent généralement des forfaits, en fonction d'un nombre de factures prédéfini.









David Surcin débarde des grumes en forêt privée

Débardant des grumes dans des forêts privées, David Surcin a appris le métier en entreprise. Salarié pendant plus de 20 ans, l'Eurélien s'est lancé dans l'entrepreneuriat en 2016, et ses partenaires louent son professionnalisme.



Avec son fils Florian, salarié, David Surcin débarde des grumes de chênes, de hêtres, de châtaigniers et de peupliers, soit une production annuelle d'environ 30000 m³ de bois. Il intervient dans un rayon de 150 km autour du siège de l'entreprise.



oizé (28), le 23 août 2024 - Installé depuis 2016, David Surcin débarde des grumes. Il raconte: « J'ai été salarié pendant 24 ans. Arrivant à la retraite, mon ancien patron m'a proposé soit de me mettre à mon compte, soit de chercher du travail ailleurs. Or, ayant un fils intéressé par le métier, j'ai choisi la première option. Mon ex-employeur m'a transmis sa clientèle et m'a prêté de l'argent pour la trésorerie. » Notre interlocuteur a souscrit un emprunt pour acquérir un débusqueur d'occasion, un camion porte-engins, une voiture et une citerne à carburant. « Dans la mesure où mon ancien patron m'a accompagné pendant deux ans, je savais que j'aurais de l'activité », dit-il. L'entrepreneur eurélien a passé un CAP de mécanique automobile au CFA de Chartres et a effectué sa formation pratique dans un garage de Luigny. À la fin de ses études, il est entré dans le milieu forestier par l'intermédiaire d'amis et a appris le métier au contact des professionnels. « Pour entretenir les machines, disposer de connaissances en mécanique apporte un plus. Et j'ai initié mon fils à cette activité car il a suivi des études forestières et non en mécanique », poursuit-il.

À flux tendu

Le prestataire fait beaucoup de bois durs: chênes, hêtres, châtaigniers, etc. S'y ajoutent des peupliers.

En revanche, les résineux représentent un volume marginal. David Surcin débarde des grumes d'une dizaine de mètres de long et de différents diamètres. Intervenant dans un rayon de 150 km (Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Orne, Sarthe, Mayenne et Île-de-France), il œuvre essentiellement en forêt privée. Ses clients sont des scieries, des exploitants, des experts ou des propriétaires en direct. Il détaille : « Notamment pour les peupliers, le bûcheron est devant nous et nous sortons les bois au fur et à mesure. Ainsi, nous dirigeons les arbres et notre partenaire est plus à l'aise pour travailler. Solidaires l'une de l'autre, nos entreprises s'apportent mutuellement des clients. » Notre interlocuteur travaille avec une dizaine d'équipes de bûcherons, à raison d'une ou deux personnes par chantier. Il explique: « Au début, les bûcherons abattaient le bois d'œuvre, suivis des particuliers pour le bois de chauffage, puis nous sortions les grumes. Aujourd'hui, le produit est à peine acheté et coupé qu'il est rendu à la scierie. Opérant à flux tendu, dès qu'une coupe est commencée, nous sommes derrière les bûcherons. »

Optimiser les déplacements

Sur les gros chantiers, le prestataire déploie deux machines. Dans les autres cas, il opère seul. Pinçant la grume par-derrière et la traînant jusqu'au dépôt, il doit trouver des passages pour ne pas abîmer les arbres. Dans les forêts denses, c'est loin d'être une sinécure! « Parfois, je dois descendre de la machine pour trouver un autre passage », précise l'entrepreneur. Dans les pentes, il actionne un treuil. Ce système fonctionne jusqu'à 100 mètres. Mais, dans la pratique, les distances se limitent à une soixantaine de mètres. L'entreprise eurélienne dispose de trois tracteurs forestiers, dont un Camox F140 acheté neuf en 2023. Son dirigeant explique: « Cette organisation me permet de faire tampon. Ainsi, la semaine précédente, j'étais sur un chantier à une trentaine de kilomètres et j'en avais un autre près du siège de l'entreprise. Lorsque j'ai terminé le premier, je suis allé sur le second sans déplacer d'engin. » Quant à la troisième machine, elle se trouvait ailleurs, et le fils de l'entrepreneur tenait les commandes.

Un système plus rentable

En dehors des chantiers nécessitant un câblage et pour lesquels il est rémunéré à l'heure, l'entrepreneur travaille au mètre cube ou à la tonne, schéma plus rentable. Pour le chêne, le hêtre et le châtaignier, le prestataire se rend au cœur de la forêt. Il doit donc faire attention aux autres arbres. En revanche, les parcelles de peupliers font l'objet de coupes rases. Certes, lorsqu'il y a des rivières, il faut créer des ponts mais le travail est plus simple. David Surcin commente: « Quand la météo nous empêche d'aller en forêt,

Témoignages

Florian Surcin, conducteur d'engins: « J'ai passé un bac professionnel Forêt à la MFR des Forges, à La Ferté-Bernard, dans la Sarthe, en 2019. À l'issue de ma formation, j'ai intégré l'entreprise familiale comme salarié. Je débusque les bois. Selon les méthodes de gestion, les forêts ne réagissent pas toutes de la même façon. Par conséquent, chaque chantier diffère. Je dois faire attention aux arbres et aux bûcherons. Mon père a encore une dizaine d'années à effectuer. Dans quelque temps, nous discuterons de la



Florian Surcin. conducteur d'engins: « Je débusque les bois. »

reprise de l'entreprise. Mon père m'accompagnera pour la gestion et les relations avec les clients. Certes, je reçois de plus en plus d'appels en direct. Toutefois, la mission d'un chef d'entreprise est plus vaste...! »

Pierrick Cochery, expert forestier, en charge des 870 hectares de la forêt de Montmirail (72) appartenant à Groupama Centre-Manche: « Nous vendons du bois sur pied à une scierie ou un exploitant forestier, et nous imposons le débardeur à notre client. David Surcin travaillait déjà avec mon prédécesseur. Cela représente donc un certain nombre d'années. Un débardage est une opération délicate car il v a la question de la sécurité. des bois qui restent debout, etc. Par ailleurs, le sol constituant le capital producteur de la forêt, on ne peut pas



Pierrick Cochery. expert forestier: « David Surcin fait preuve de professionnalisme. »

intervenir lorsque celui-ci est trop humide. Respecter notre cahier des charges est donc important. Or, David Surcin fait

preuve de professionnalisme et nous espérons que son fils lui succédera. »

Olivier Benard, acheteur de bois pour la SAS Drouin, fabricant de contreplaqués basé à Mézières-sur-Ponthouin (72): « Je connais David Surcin depuis une vingtaine d'années. Les chantiers pour lesquels je le sollicite atteignent régu-, lièrement 1 000 à 1 500 m³. Nous travaillons beaucoup ensemble en juillet et août afin de débarder des coupes de peupliers quand le terrain est sec. Selon les conditions météorologiques, nous sor-



Olivier Benard, acheteur de bois: « J'apprécie la réactivité de David Surcin. »

tons également un peu de bois au printemps et en hiver. J'apprécie la réactivité de David Surcin. Sur les chantiers, il est autonome car, depuis que nous collaborons, il connaît notre cahier des charges. Quand survient un problème, nous le réglons au téléphone, et nous visitons régulièrement les chantiers. Nous nous accompagnons mutuel-

lement. J'espère que notre partenariat durera le plus longtemps possible.»

Laurent Bonhomme, bûcheron-élagueur: « Je travaille avec David Surcin depuis que je suis installé, soit une dizaine d'années. J'abats, j'ébranche et je cube. Puis, David Surcin débarde. Pour les chênes, il nous laisse un ou deux jours d'avance car les travaux sont plus lents. Pour les peupliers, il intervient le jour où nous coupons. Quand le chantier est fini, je lui indique les mètres cubes pour la facturation. »



Laurent Bonhomme, bûcheron-élagueur: « Je travaille avec David Surcin depuis une dizaine d'années. »

G. H.

Parc matériel

- -2 débusqueurs John Deere 548 G3 équipés d'un grappin
- -1 débusqueur Camox F140 avec un grappin
- -1 semi-remorque porte-engins Man

nous entretenons le matériel. Mais il faut disposer d'une trésorerie solide afin de passer les mauvais moments. Et lorsque la saison forte démarre [de septembre à décembre, N.D.L.R.], nous tapons dans la butte pour rattraper notre retard. Nous privilégions nos meilleurs clients et nous laissons le tracteur un certain moment dans le même secteur afin d'optimiser notre logistique. » En moyenne, les parcelles génèrent 100 m³ de bois, soit un ou deux jours de travail.

Une bonne gestion

« Ayant un salarié, je dois trouver le juste équilibre du carnet de commandes pour maintenir des prestations de qualité. Lorsque mon fils a commencé, je lui confiais uniquement des chantiers faciles afin que ce soit rentable. Maintenant, il fait de tout. Je lui ai appris à être prudent et j'espère qu'il me succédera », déclare David Surcin, qui ajoute: « Ce n'est pas parce que l'on dispose d'une bonne trésorerie qu'il faut acheter de manière inconsidérée! Mon ancien patron m'a donné les bases d'une bonne gestion. » D'ici la retraite, soit une dizaine d'années, l'Eurélien ne prévoit pas de s'agrandir. « Cependant, notre métier a de l'avenir car nos donneurs d'ordres auront toujours besoin de bois », explique-t-il.

G. Hardy



M-Hale

PRESSES ENRUBANNEUSES

TECHNOLOGIE FILM SUR FILM

4 BONNES RAISONS DE CHOISIR CETTE TECHNIQUE

- 1 Plus de film sur la partie ronde
- 2 Des balles plus denses et bien rondes
- Une meilleure qualité de fourrage
- 4 Plus facile à distribuer et à recycler







Les chantiers d'entretien des haies sont un vrai marqueur du professionnalisme et de l'évolution des compétences des entreprises de travaux ruraux depuis 20 ans. La plupart d'entre elles proposent aujourd'hui une prestation au lamier, que ce soit avec des plateaux à fléau ou des scies, pour obtenir un résultat à la fois esthétique et respectueux du milieu. Mais la question du financement de ce type d'outil qualitatif se pose alors que l'élargissement récent de la période d'interdiction de taille des haies dans les parcelles agricoles restreint les possibilités d'utilisation et donc de retour sur investissement.

Haies : de la contrainte aux opportunités

Entre durcissement de la réglementation, nouveaux linéaires implantés et ouverture de ligne de crédit pour l'investissement, les pouvoirs publics impulsent une nouvelle dynamique au secteur de la haie. Charge aux entrepreneurs, acteurs indispensables de la filière, de s'adapter.

n 2023, la nouvelle PAC a étendu la période d'interdiction de taille des haies chez les agriculteurs. Auparavant fixée du 1er avril au 31 juillet, la dénommée BCAE 8 est désormais effective du 15 mars au 15 août. Une évolution qui impacte directement les entreprises de travaux ruraux et qui peut parfois générer des tensions avec leurs clients. « J'ai des demandes pour intervenir sur cette période que je refuse systématiquement. Je ne veux pas mettre en jeu la responsabilité de mon entreprise », évoque Rémy Batique, entrepreneur dans le Pas-de-Calais qui réalise l'entretien des haies chez 150 agriculteurs. Pour autant, il l'avoue lui-même, cette interdiction l'a obligé à investir dans une deuxième machine, là où une seule aurait suffi sur douze mois pour le même volume de travail.

Des incompréhensions à clarifier

En parallèle, l'évolution de la PAC sur les haies a pu générer des incompréhensions dommageables pour les entreprises de travaux ruraux. « Dans l'imaginaire collectif, cette réglementation a été étendue à toutes les haies. Or, elle ne s'applique qu'aux linéaires de haies concernés par la PAC. Il faut stopper l'écologie basée sur des croyances », insiste Fernando Da Costa, entrepreneur dans la Nièvre et membre de la Commission travaux ruraux de la FNEDT. La feuille de route « Travaux forestiers et protection des habitats d'espèces protégées » a clairement formalisé ce point. La première mesure issue de ce document rappelle que « cette interdiction [...] ne s'applique pas aux travaux sylvicoles :





son champ d'application est limité aux seuls agriculteurs ». L'entretien des haies non concernées par la PAC est donc bien exclu de cette obligation.

Cette feuille de route soulève d'autres interrogations autour des méthodes d'entretien des haies. « Le passage mal adapté d'un broyeur ou d'une épareuse impacte les habitats même hors période de nidification, ainsi que l'état des haies pour leurs fonctionnalités, en particulier celle de l'accueil de la biodiversité. Les mauvaises pratiques pourraient être sanctionnées à l'avenir comme c'est le cas pour les cours d'eau, même hors période d'interdiction d'entretien des haies », soulève Catherine Moret, secrétaire générale de l'Association française arbres champêtres et agroforesteries (Afac).

Investir via le Pacte en faveur de la haie

Le Pacte en faveur de la haie, présenté par le ministère de l'Agriculture en septembre dernier, a alloué 110 millions d'euros d'aides pour les haies en 2024. Restriction budgétaire oblige, cette somme est revue à 30 millions d'euros dès 2025. Il représente plusieurs opportunités pour les entrepreneurs de travaux ruraux. D'une part, il finance les chantiers de plantation de haie pour lesquels les entreprises peuvent proposer une prestation. D'autre part, un appel à projet a été lancé par l'Ademe en juillet 2024 pour la structuration de filière dans le but de la valorisation des haies. Il prévoit entre autres « l'acquisition de matériel permettant l'exploitation de la haie ». Les ETA sont citées parmi les bénéficiaires possibles. « Nous avons fait valoir que les acteurs de la gestion de la haie ont besoin de moyens pour remplacer leur matériel afin qu'il soit adapté aux nouveaux objectifs visés pour les haies », précise Catherine Moret. Elle évoque la mise en place de consortium regroupant plusieurs acteurs en régions pour répondre à cet appel à projet, et assure que les entreprises répondant seules, sans projet collectif, risquent de recevoir une réponse négative.

T. Dhelin



AGRIMAX FACTOR

THE ONLY FACTOR THAT MATTERS***

Quels que soient vos travaux des champs, AGRIMAXFACTOR, la toute nouvelle série 70 de BKT pour tracteurs, est parfaite tant pour le transport que pour le travail du sol. Le dessin novateur de la bande de roulement allié à une robuste carcasse en polyester garantit une stabilité latérale exceptionnelle et un temps de réaction plus rapide de la direction, même pour les opérations à grande vitesse ou pour les travaux lourds. La zone de contact avec le sol, augmentée de 5%, réduit considérablement la perception du bruit dans la cabine, ce qui apporte un plus grand confort. Qui plus est, le logo exclusif "E-READY" sur le flanc souligne l'engagement de BKT pour la mobilité électrique et fait que ce produit est parfaitement adapté aux véhicules électriques. L'excellente maniabilité, la parfaite stabilité et la plus grande durabilité sont les caractéristiques principales qui font d'AGRIMAXFACTOR le pneu idéal pour votre sécurité et votre confort, même dans des conditions de travail difficiles.









in f X □ Ø ♂ bkt-tires.com

Pour plus d'informations: europe@bkt-tires.com

« Les entreprises de travaux ruraux sont plongées dans l'incertitude »

Récemment élu président de la Commission travaux ruraux de la FNEDT, Pascal Gendrier revient sur les principaux défis auxquels font face les entreprises de travaux ruraux et comment le syndicat intervient auprès des pouvoirs publics pour faire valoir les positions de la profession.

Entrepreneurs des Territoires Magazine : Comment ressentez-vous le climat actuel pour le secteur des travaux

Pascal Gendrier: C'est compliqué pour les professionnels confrontés à une certaine incertitude face à l'avenir. D'une part, il y a des opportunités qui se dégagent sur le marché des collectivités. Elles investissent moins et font de plus en plus appel à la prestation. Mais, d'autre part, l'évolution de la réglementation qui nous impose de nouvelles contraintes nous freine pour investir ou recruter. Quand vous achetez un matériel à plusieurs centaines de milliers d'euros, il faut être sûr de pouvoir le rentabiliser à long terme. Et le changement climatique ajoute une difficulté supplémentaire. La plupart des ETR n'ont pas pu travailler cet hiver car les terrains étaient trop humides. De ce fait, il y a des haies qui n'ont pas été taillées depuis près de deux ans. Aujourd'hui, il faut revenir vers nos clients avec des devis mis à jour car la végétation a considérablement augmenté avec l'année humide, ce n'est plus la même prestation. Cela va être compliqué chez nos clients agriculteurs qui doivent gérer en parallèle une mauvaise moisson.

Comment avez-vous réagi à l'élargissement de la période d'interdiction de taille des haies du 15 avril au 15 août sur les parcelles agricoles dans la dernière PAC?

P. G.: Nous avons essayé d'intervenir auprès du ministère de l'Agriculture pour changer les dates, mais nous n'avons pas été entendus. Le problème est que les instances parisiennes ne connaissent pas notre métier. Nous avons toujours respecté la nature et nous continuerons à le faire. Il y a tout de même des possibilités de dérogations. Si la haie est jugée dangereuse, le préfet peut autoriser l'entretien. Mais c'est une démarche fastidieuse. Le travail sur la feuille de route « Protection des espèces protégées et travaux forestiers » a également



permis de clarifier auprès de l'ensemble des parties prenantes les haies concernées par l'interdiction de taille d'avril à août. Il s'agit uniquement des linéaires sur les parcelles agricoles concernées par la PAC.

Ouelles sont les actualités de la commission Travaux ruraux?

P. G.: Actuellement nos travaux concernent les contrats avec Enedis qui nous impose les mêmes restrictions de taille des haies que la PAC. C'est très compliqué pour les entreprises qui ont investi dans du matériel spécifique dans le but d'intervenir sous les lignes à haute tension et qui n'ont plus que quelques mois pour réaliser le travail. Nous échangeons également autour de la sécurité. Les travaux ruraux s'effectuent en bord de voiries et nos salariés doivent porter des vêtements de protection afin d'être toujours visibles. Nous réfléchissons aux meilleurs supports pour sensibiliser les adhérents sur ce point.

Propos recueillis par T. Dhelin

Un professionnalisme à valoriser

Utiliser un lamier ou broyer un accotement routier ne s'improvise pas. Les entrepreneurs de travaux ruraux valorisent leurs compétences et leur parc matériel au quotidien pour l'entretien des haies et des talus. Plusieurs d'entre eux ont accepté de témoigner sur les conditions dans lesquelles ils exercent ce métier très spécifique.

algré un contexte réglementaire contraignant, le secteur des travaux ruraux suit actuellement une belle dynamique. « Dans mon secteur géographique, il y a de plus en plus de boulot. Les collectivités ne renouvellent plus leurs matériels d'entretien qui leur coûtent trop cher et délèquent les chantiers », témoigne Olivier Bosredon, entrepreneur en Corrèze et membre de la Commission travaux ruraux de la FNEDT. Dans de nombreuses entreprises de travaux ruraux, le plafonnement de l'activité n'est pas lié au manque de

chantier, mais de main-d'œuvre. « Si j'avais réussi à recruter de la main-d'œuvre qualifiée, j'aurais pu développer davantage mon entreprise », assure Benoît Carité, entrepreneur dans le Gers depuis 19 ans. Un constat qu'Olivier Bosredon confirme : « Si vous mettez un conducteur d'engin au volant d'une épareuse pendant un mois, il accepte. Par contre, après trois à quatre mois vous êtes sûr qu'il va partir. Souvent ils vous disent que le travail est monotone et demande beaucoup de concentration. »



Reconnaître les compétences des professionnels

Si le travail ne manque pas, les entrepreneurs de travaux ruraux sont unanimes pour condamner la concurrence des non-spécialistes. « Beaucoup de gens achètent des machines d'occasion pour répondre à des contrats avec des tarifs moins disant. En général, les commanditaires nous rappellent en cours d'année et nous devons repasser derrière eux. Entrepreneur de travaux ruraux, c'est un métier. Il faut être compétent », souligne Rémy Batique, dont l'entreprise se trouve dans le Pas-de-Calais.

Au-delà de la concurrence financière, les professionnels regrettent l'image du métier que donnent ces accoroutistes improvisés. « J'aime le travail bien fait. Je ne laisse pas de branche sur la route et si je fais une moustache sur un accotement, je prends le temps de repasser pour que ce soit joli », témoigne Christophe Dovigo, à la tête d'une ETR dans le Tarn.

Du matériel adapté à chaque chantier

Le professionnalisme d'une entreprise se reconnaît également à son parc matériel adapté à chaque situation. « Pour l'entretien des zones Natura 2000 du Bec d'Allier, j'utilise un Porteur Claas Aruin 410, équipé d'un broyeur Bravia TP 2300 Noremat à l'avant et d'un Tondobalai Amazone GE210 pour la finition à l'arrière », détaille Fernando Da Costa. Le Tondobalai est équipé d'une rangée de couteaux Y, d'une rangée de couteaux cuillère et d'une rangée de pales de ventilation pour aspirer la végétation dans une caisse de 2 m³ et éviter le compostage sur place.

Pour les prestations en zone Natura 2000, Fernando Da Costa s'est équipé pour collecter la végétation.

Le parc matériel des entrepreneurs permet également d'intervenir sur des périodes spécifiques.

Des enjeux esthétiques autour de la haie

Dans un contexte de défiance de la société civile sur le volet environnemental, les compétences professionnelles des entrepreneurs de travaux ruraux sont particulièrement mises en valeur lors des chantiers d'entretien des haies. « Je laisse toujours un bout de buisson ou de végétation pour montrer que je n'ai pas tout défriché. Depuis six ans, je n'utilise plus que le lamier pour les haies. Je veux que les gens se disent "C'est l'entreprise Lambert qui a fait ce chantier" lorsqu'ils passent devant », rapporte Pierre-Yves Lambert, entrepreneur dans la commune d'Is-sur-Tille en Côte-d'Or. Lorsqu'il propose son devis à un nouveau client, il présente alors cette manière de travailler particulière en mettant en avant l'écologie et en usant de pédagogie. « Au premier abord, ils ne veulent pas en entendre parler. J'insiste pour qu'il me laisse leur montrer comment je travaille. Très souvent ils signent l'année suivante pour la même chose », se félicite-t-il. L'entrepreneur insiste sur un point : « II faut bannir l'élagage au rotor si nous voulons que la profession perdure. »

Le lamier s'impose

Une haie bien entretenue passe également par un matériel adapté. À ce titre, l'utilisation du lamier différencie aujourd'hui les prestataires de qualité. « Au début des années 2000, j'étais l'un des premiers à investir dans un lamier. Il a fallu du temps pour convaincre les clients, mais aujourd'hui ce sont eux qui me demandent cet équipement pour l'entretien de leurs haies », sourit Christophe Dovigo. Lui aussi prend en compte l'esthétique pour l'entretien des linéaires. « C'est important de s'adapter aux conditions environnementales particulières lors de chaque chantier, afin d'utiliser le matériel adapté. J'entends par là l'humidité, la hauteur de coupe et le diamètre des branches », témoigne-t-il.

Dans cette perspective, Catherine Moret invite les entreprises de travaux ruraux à continuer à faire évoluer leur pratique. « Il y a 20 ans, dans le territoire où je travaillais en Bretagne, j'étais la première à faire acheter des lamiers car cela pouvait sauver des haies vouées à être arrachées. Mais aujourd'hui, les entreprises ont accès à du matériel plus adapté pour le bon développement des haies. Le chantier idéal par exemple de recépage peut se faire avec une tête d'abattage et une finition à la tronçonneuse. Pourquoi ne pas réfléchir à des partenariats

AccoPilot change le métier

Développée par Noremat, l'application AccoPilot permet de repérer et de tracer les chantiers depuis une application. Chaque conducteur d'engin peut ensuite remonter des informations sur son chantier en direct depuis sa cabine. « Depuis que j'utilise cet outil, j'ai de nouveau une vie de famille le soir. Je ne suis plus dans mes calepins pour préparer les chan-tiers du lendemain. Et avec les clients cela évite les malentendus», se félicite Maxime Wersinger, dirigeant d'une ETR en Alsace. Il se réserve un samedi tous les quinze jours pour programmer les chantiers à venir sur les deux machines. Pour aller plus loin, il aimerait que les clients aient un accès à l'outil pour entrer eux-mêmes leurs chantiers à réaliser. « Pour la localisation des chantiers, cela change beaucoup de choses. Même si nous repassons une fois par an, nous ne pouvons pas nous souvenir de tout», assure-t-il. La fonction d'annotation lui

permet par ailleurs de réduire la casse. « Dès que nous voyons une borne, un piquet, une ferraille ou un grillage, nous le notons pour l'année suivante», décrit-il. Autre atout d'AccoPilot aux yeux de l'entrepreneur, il permet de justifier le travail réalisé. « Quand la personne chargée



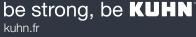
de commander le chantier doit justifier d'une hausse de 100 euros, devant le conseil municipal parce qu'au dernier moment il a ajouté du linéaire, il est bien plus à l'aise s'il a le rapport détaillé d'Accopilot pour l'épauler», estime-t-il.



« J'ai choisi de passer d'un semis conventionnel à un semis simplifié, mais j'aimerais pouvoir comparer des techniques différentes... »

David, Céréalier











avec des entreprises de travaux forestiers dans ce cadre? » interroge-t-elle. Ce type d'investissement se fait dans une réflexion plus générale autour de la valorisation du bois de haie par les clients et pas uniquement dans un objectif d'entretien au gabarit du linéaire.

Il est important de rappeler que le changement de pratique repose également sur les commanditaires. D'autant plus quand il s'agit de marchés gérés par des collectivités. « Je suis équipé d'un plateau à fléau, pourtant la Direction interdépartementale des routes me demande de passer avec un broyeur sur les branches par manque de moyen. C'est aussi le cas chez certains agriculteurs », soulève Benoît Carité.

T. Dhelin

Trouver le bon fonctionnement avec les collectivités

Être entrepreneur de travaux ruraux, c'est souvent réaliser une partie importante de son chiffre d'affaires avec des collectivités pour l'entretien des talus et des haies le long de la voirie. Avec les petites communes rurales, la méthode prépondérante reste la signature d'un contrat pour l'entretien d'un linéaire défini sur une année.

e ne réponds à aucun appel d'offres. Si les mairies ont besoin de moi, elles viennent me chercher. Mes clients connaissent mon prix et la qualité de mon travail », témoigne Rémy Batique dans le Pas-de-Calais. L'entrepreneur nordiste facture toujours ses prestations à l'heure.



« C'est gagnant-gagnant. L'année où les accotements sont plus humides, je passe plus de temps et je suis payé à la vraie valeur du travail réalisé. Au contraire, sur une année sèche, la commune économise de l'argent », témoigne-t-il.

En Alsace, Maxime Wersinger privilégie, lui, la facturation au mètre linéaire. « Certains clients préfèrent un forfait horaire, mais il y a toujours des rajouts de linéaire en cours de prestation que la commune avait oublié initialement. J'estime qu'il faut cinq ans avec un nouveau client pour établir une carte complète des zones à entretenir sur la commune. Avec un engagement sur le linéaire, les choses sont claires », analyse-t-il.

Des contrats qui s'allongent

Lorsque le contrat d'entretien passe le seuil des 40 000 euros, la collectivité doit alors effectuer un g appel d'offres. C'est souvent le cas pour les communautés de communes. Christophe Dovigo réalise une partie de son chiffre d'affaires en répondant à ce type

d'appels d'offres. Si ce système lui offre l'avantage de se sécuriser pour quatre ans une fois le contrat signé, il met également l'accent sur le prix. « La différence avec une mairie, c'est que vous n'êtes personne, juste un chiffre sur un devis. Les personnes en charge de l'appel d'offres prennent moins en compte la qualité du travail. Le risque est de se faire exclure si un concurrent est meilleur marché. Et pour autant il ne faut pas trop tirer les prix vers le bas », souligne-t-il.

Privilégier le faire ensemble

D'après Fernando Da Costa, avant de répondre à un appel d'offres il faut bien cerner les besoins. « Je demande un plan et je fais le tour en voiture. Parfois, l'attestation de visite du chantier est nécessaire, ne serait-ce que pour répondre à l'appel d'offres », précise-t-il. En cas de besoin, il n'hésite pas à s'associer à des collègues. « Depuis le 1er janvier, l'entretien des digues de la Loire est passé dans le giron des communautés de communes. Je ne suis pas suffisamment équipé pour répondre à ce type d'appel d'offres seul. Nous avons donc répondu à plusieurs entreprises pour obtenir le marché », se félicite-t-il. Dans le Gers, Benoit Carité a, lui, pris la voie de



la mise à disposition de la machine à la journée. « J'avais des contrats d'entretien des accotements autoroutiers, mais ils sont devenus trop importants avec des appels d'offres à un million d'euros. Je continue à intervenir avec le bras de 11 mètres de l'automotrice Evergreen, mais en facturant une mise à disposition de machine à la journée », décrit-il.

T. Dhelin



Le nouveau Metrac H75

Polyvalent. Sécurisé. Confortable. Sur tous les terrains.

REFORM. Teamwork Technology.

www.reform.at

L'entretien des talus se digitalise et s'électrifie

L'électricité est au cœur des innovations de rupture pour le matériel d'entretien des accotements, que ce soit via les modules de désherbage électrique XPU et XPA de CNH ou à travers l'électrification des épareuses de Rousseau.

Le XPA électrifie l'entretien des accotements inaccessibles

Dans le prolongement de l'outil XPU fixé sur le relevage avant du tracteur et alimenté par une génératrice positionnée à l'arrière, New Holland et Case IH commercialisent désormais le XPA. Ce module de désherbage électrique est positionné sur un bras hydraulique articulé de 7 mètres pour atteindre les zones inaccessibles par le tracteur. Le bras est fabriqué par l'entreprise Vershuren et le module électrique par Zasso. Deux unités de ce modèle ont déjà été vendues à des entreprises en France. Le montant de l'investissement se chiffre entre 450 000 et 500 000 euros. Pour des raisons de sécurité, la présence d'un opérateur afin de sécuriser les alentours est généralement requise pour ce type d'appareil utilisant de l'électricité haute tension.

Noremat enrichie AccoPilot

Ajouté l'an dernier au catalogue, l'application AccoPilot de Noremat s'est vu enrichie cette année du mode « Multi-chauffeur ». Ce nouveau développement permet à un conducteur d'engin d'identifier

la position d'un collègue qu'il souhaite rejoindre sur un chantier et de localiser rapidement les portions d'accotement qui lui reste à réaliser. « L'application Accopilot permet au gestionnaire de l'entreprise de tracer les zones à faucher sur son portail web. Des tablettes en cabine permettent ensuite à chaque chauffeur de localiser son chantier et d'annoter les obstacles rencontrés », détaille Guillaume Laurent, responsable marketing de la marque.

L'aspiration se développe

Côté matériel, le constructeur Noremat continue de développer l'aspiration sur son automoteur VSV. Cette technologie permet de collecter l'herbe fauchée sur les accotements afin d'approvisionner les méthaniseurs. Pour un litre de gasoil utilisé pour faucher et transporter l'herbe, il est possible de produire en gaz l'équivalent de 5 à 7 litres de gasoil. «Initialement, les collectivités qui s'équipaient devaient payer pour amener leur caisson en méthanisation. Mais aujourd'hui c'est l'inverse, elles facturent ce gisement de matière organique», assure Guillaume Laurent.

Un nouveau broyeur d'accotement pour Desvoys

Le constructeur Desvoys a ajouté à sa gamme Access le broyeur d'accotement Iris. Conçu pour une application peu intensive, cet équipement décliné en 1,8, 2 ou 2,25 m propose de série un déport hydraulique, une transmission tube étoile, des contre-couteaux et



Une cuve d'eau adaptée aux accoroutistes

Autre nouveauté 2024 au catalogue Noremat, le constructeur propose une cuve anti-incendie pour relevage avant adaptée à l'entretien des bords de route. « Nous avons par exemple placé la lance à incendie côté droit pour éviter qu'elle se trouve au niveau de la route », détaille Guillaume Laurent.



un boîtier avec roue libre incorporée. Les rotors de diamètre 168 sont équipés de marteaux lourds B2. Le suivi du terrain est assuré par un attelage flottant et une position flottante du vérin d'inclinaison.

Metrac complète sa gamme

Le constructeur Metrac a présenté lors du Salonvert son nouveau Metrac H70 R. Vis-à-vis du modèle Metrac H 70, ce modèle offre une puissance supplémentaire de 14 %, ainsi qu'une augmentation de la vitesse de 12 %. Metrac annonce aussi un environnement de travail moins bruyant pour le conducteur. Côté pneumatique, les modèles Metrac H70R et Metrac H70 accèdent désormais à la variante 440/50 R17 All Ground pour améliorer stabilité et traction.



De l'électrique aussi chez Rousseau



Le constructeur de matériel d'entretien des accotements enrichit sa gamme d'épareuse avec la Kondor. Cet outil peut être équipé sur un bras avancé ou un bras déporté avec une longueur de 5,6 à 6,1 m. Rousseau propose également l'équivalent électrique avec la E-Kondor. Cette épareuse est annoncée avec un fonctionnement plus silencieux, une économie de carburant et 80 kg de moins que son équivalent hydraulique pour des performances identiques.

T. Dhelin

AGRICA vous donne rendez-vous au **SOMMET DE L'ÉLEVAGE** à Clermont-Ferrand du 1er au 4 octobre.



Épargne retraite - ETARF

Étes-vous en conformité avec vos obligations conventionnelles?

Les partenaires sociaux ont signé un accord national le 8 octobre 2020, instaurant la mise en place d'un Plan d'Épargne Retraite pour tous les salariés non-cadres.

Depuis le 1er juillet 2021, tous vos salariés non-cadres ayant une ancienneté continue d'au moins 12 mois doivent bénéficier d'un Plan d'Épargne Retraite exprimé en points, qui leur offrira un complément de revenu à la retraite.

Le Plan d'Épargne **Retraite d'AGRICA PRÉVOYANCE:** une réponse simple et adaptée

Besoin d'aide pour adhérer? Des questions? Contactez nos conseillers spécialisés dans votre agence régionale. **Pour trouver** la vôtre, scannez le

QR Code:



AGRICA PRÉVOYANCE représente CPCEA Retraite Supplémentaire - Société anonyme au capital social de 126 245 500 euros situé au 21 rue de la Bienfaisance 75008 Paris, immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés de Paris n°891 966 574, régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 -

Un épandage d'azote organique homogène sur toute la ligne

Grâce aux injecteurs de précision SGWM-PB du constructeur néerlandais Slootsmid, distribués en France depuis un an par Stecomat, les lisiers, digestats et autres concentrés minéraux de vos clients sont dosés au plus près des plantes sur toute la largeur de travail, avec une volatilisation réduite au minimum.

es injecteurs SGWM-PB de Slootsmid sont arrivés sur le marché de l'épandage organique aux Pays-Bas il y a environ trois ans. « Nos ingénieurs ne sont pas partis d'une page blanche, ils n'ont fait qu'améliorer ce qui existait déjà dans notre gamme, rapporte Mark Ros, directeur commercial export pour l'agroéquipementier néerlandais basé près de Gueldre (est du pays), spécialisé dans la conception et la fabrication de matériels destinés au traitement des sous-produits d'élevage. À l'origine de la démarche, il y a une requête formulée par l'un de nos principaux clients ETA. » Le prestataire souhaitait disposer dans sa flotte d'un injecteur polyvalent, avec une grande largeur de travail et un débit de chantier important, afin de pouvoir épandre sur prairies et terres cultivées toutes sortes d'effluents. Non seulement les lisiers bovins ou porcins les plus courants, mais aussi les digestats, les concentrés minéraux issus de séparations de phases, les eaux de process et de rinçage, etc., voire des mélanges de ces différentes matières, plus ou moins chargés en composants solides. « De plus, il voulait pouvoir appliquer des petites quantités, de l'ordre de 6 ou 7 m³ par hectare, aussi bien que des gros volumes », ajoute le représentant de Slootsmid. Les exigences du chef d'entreprise portaient également sur les coupures de sections et le guidage par GPS, en vue d'atteindre une distribution d'une précision optimale d'un bout à l'autre de



la ligne. L'équipe R&D de Slootsmid va relever le défi avec le SGWM-PB, en modifiant quelques-uns des éléments standards de ses injecteurs à disques. « Nous avons introduit l'Isobus pour faciliter la communication avec la console du tracteur ou de l'automoteur, et surtout nous avons installé sur cette machine six broyeurs – répartiteurs interconnectés, correspondant à une largeur de travail de 12 mètres avec 33 buses d'injection montées en duo », décrit Mark Ros.

Au cœur du système, six broyeursrépartiteurs interconnectés

Autrement dit, avec ses trois lames de 100 mm et son entraînement hydraulique, chacun des broyeurs gère de façon autonome une section de 2 m. Les vannes d'arrêt hydrauliques et le contrôleur Isobus permettent de leur côté de fermer les sections en fonction des données transmises par le GPS. En outre, par rapport aux autres appareils Slootsmid, les distributeurs sont positionnés à l'envers, et légèrement plus bas que d'habitude, de sorte que la pression ne soit pas trop forte mais identique sur toute la largeur de diffusion. « C'est la principale innovation introduite sur ce



d'un bout à l'autre de la ligne.

modèle », pointe le directeur commercial export. L'opérateur est par conséquent certain d'appliquer partout la même dose de fertilisant, sans « trou » dans les fourrières, entre 4 000 (plage inférieure) et 30 000 litres (plage supérieure) par hectare, selon les chiffres fournis par le constructeur. Dans le même esprit, « le diamètre normal de nos tuyaux est de 50 mm, mais là nous l'avons ramené à 40 mm à la demande de notre client, justement pour être en mesure d'acheminer et mettre en terre de plus faibles volumes de produit, assurant néanmoins une bonne valorisation des unités fertilisantes par les plantes », explique Mark Ros. Les châssis sont quant à eux entièrement constitués d'acier galvanisé, et les sorties d'acier inoxydable, conférant à la machine une plus longue durée de vie et des coûts d'entretien modestes. L'ETA à l'origine du développement du SGWM-PB a déjà achevé trois campagnes d'épandage avec la machine, et en est « très satisfait », que ce soit en termes de variété des sous-produits pris en charge ou de précision des dépôts au champ sans déperdition. Ce qui n'est d'ailleurs pas incompatible avec des débits de chantier élevés. « La vitesse d'avancement est de 12 km/h jusqu'à 25 m³/ha, et au-delà plutôt de 8-9 km/h », note Mark Ros.

Aller vers plus d'efficience dans les épandages d'engrais organiques

Surtout, les pollutions atmosphériques induites par les émissions d'ammoniac sont drastiquement limitées par cette technologie. « Aujourd'hui, tant aux Pays-Bas, où la réglementation a été harmonisée avec les normes de l'UE pour abaisser le poids d'azote épandu de 250 à 170 kg par hectare et par an, que dans les autres pays comme la France ou le Royaume-Uni, on perçoit une volonté forte des acteurs agricoles d'aller vers plus d'efficience dans les épandages d'engrais organique. Moins de volatilisation, plus de dosage – d'autant plus avec les tarifs actuels des engrais minéraux », résume le directeur commercial export de Slootsmid.



Les injecteurs SGWM-PB sont adaptables sur la plupart des automoteurs d'épandage du marché, mais aussi sur les tonnes à lisier tractées, sous réserve que celles-ci soient équipées de coupures de tronçons et connectées Isobus.



Les injecteurs SGWM-PB sont adaptables sur la plupart des automoteurs d'épandage du marché, mais aussi sur les tonnes à lisier tractées, sous réserve que celles-ci soient équipées de coupures de tronçons et connectées Isobus. Outre la partie « section control », la lubrification automatique et le crochet de remorquage sont eux aussi disponibles en option. Les matériels Slootsmid sont distribués en France en exclusivité par l'importateur-revendeur agenais Stecomat.

V. Faure



EIMA: un show du machinisme grand ouvert sur l'international

La 46º édition de la biennale italienne des agroéquipements se tiendra à Bologne du 6 au 10 novembre prochain. Plus de 330 000 visiteurs professionnels sont attendus pour voir les nouveautés proposées par les quelque 1700 exposants du plateau.

'Exposition internationale des machines pour l'agriculture et le jardinage (EIMA) est reconnu comme l'un des événements les plus internationalisés dans le paysage mondial des salons dédiés à l'agromachinisme. Sa 46e édition se déroulera au parc des expositions de Bologne du 6 au 10 novembre 2024. L'EIMA a lieu tous les deux ans en novembre, en alternance avec Agritechnica.

La FederUnacoma (Fédération italienne des fabricants de machines agricoles), principale organisatrice de l'événement, anticipe que l'édition 2024 égalera, voire surpassera, le succès de 2022, qui avait accueilli 327 000 visiteurs, dont 57 000 venus de 150 pays étrangers - du Canada à la Thaïlande en passant par les Bahamas, le Brésil, le Nigéria et l'Australie. Côté exposants, 1700 entreprises originaires de 42 pays sont inscrites au catalogue; outre une grande majorité de constructeurs et distributeurs transalpins, tous les grands noms ont répondu présent: John Deere, Claas, Fendt, New Holland, Case IH, Lemken, Amazone, Kuhn, etc. Cet optimisme a été partagé lors d'une conférence de presse organisée à Rome le 10 septembre dernier, au siège de l'Agence italienne du commerce extérieur (ICE). Le choix du siège de l'ICE pour la conférence souligne l'envergure internationale acquise aujourd'hui par l'EIMA, et met en lumière la collaboration étroite entre la FederUnacoma et

l'ICE. Cette présentation marquait la fin d'une tournée promotionnelle ayant couvert treize pays, dont l'Argentine, le Maroc, les États-Unis et la Tanzanie.

« En 2023, le marché mondial des matériels agricoles a atteint environ 164 milliards de dollars, a déclaré Mariateresa Maschio, présidente de la FederUnacoma, lors de la conférence de presse, dont 57Md€ alloués aux tracteurs agricoles, 73Md€ à d'autres types de machines et équipements, et 34 Md€ aux composants et pièces d'usure. » Ajoutant que, malgré le net ralentissement observé en Europe en 2024, « le commerce mondial des tracteurs a



Figurant parmi les plus gros fabricants de machines de récolte en Inde, le groupe Preet exposera ses nouveautés sur l'ÉIMA.

enregistré une croissance annuelle moyenne de 4,7 % au cours des quinze dernières années ».

Demande d'agroéquipements en forte hausse en Indonésie

Si ce secteur d'activité est historiquement concentré dans les quatre grands marchés que sont l'Inde (avec plus de 900000 tracteurs immatriculés en 2023), la Chine (380 000), les États-Unis (250 000) et l'Europe (158000), a indiqué Mariateresa Maschio, « la demande en machines devrait sensiblement augmenter au cours des prochaines années dans les pays producteurs d'Amérique du Sud, mais aussi en Indonésie et en Turquie notamment ».

Le palmarès de l'innovation du salon réunit cette année 67 matériels et solutions lauréats, couvrant une large gamme allant des tracteurs aux outils d'exploitation et à l'électronique embarquée. Les technologies récompensées seront mises à l'honneur lors de la cérémonie dédiée au concours, dans le cadre d'une soirée de gala qui se déroulera à Bologne le 3 octobre. « C'est pourquoi un événement commercial comme l'EIMA International est si important, a conclu Mariateresa Maschio, et pourquoi la présence d'opérateurs étrangers, pays par pays, promet d'être de plus en plus large. »

V. Faure



Innov-Agri Sud-Ouest sauvé des eaux

En dépit de conditions météo exceptionnellement défavorables, l'événement plein air du machinisme agricole a su retrouver son public pour sa 10º édition occitane, avec 26 000 visiteurs en deux jours sur le domaine du CFPPA de Ondes. Les principales nouveautés étaient à chercher du côté des matériels de semis, de travail du sol et de fenaison. Quant au stand EDT, il n'a pas désempli d'un bout à l'autre de la manifestation.

es pluies diluviennes, presque ininterrompues du début à la fin de la journée; une allée centrale rapidement transformée en bourbier, et des stands en pataugeoires; des démonstrations de matériels réduites à la portion congrue: le public de la 10e édition d'Innov-Agri Sud-Ouest a eu droit à la totale, le 4 septembre dernier sur les terres du lycée agricole d'Ondes (31). « La seule et unique fois qu'on a eu de telles conditions ici, c'était... oui, il y a 20 ans tout juste, pour la grande première du salon; finalement, on n'est pas si mal! » sourit malicieusement un élu EDT occitan, après avoir fouillé dans sa mémoire. Même si les cieux se sont montrés plus cléments le lendemain, les bottes restaient de rigueur pour qui voulait parcourir les 2 km d'exposition sans y passer (au bas mot) deux fois plus de temps que d'habitude. Pas de quoi dissuader des professionnels avides

d'innovations mécaniques, et de toute façon accoutumés aux caprices de la météo. En deux jours, selon les chiffres communiqués par l'organisateur NGPA, ils ont ainsi été 26 000 à braver les intempéries, pour disséguer les nouvelles machines proposées par les quelque 285 exposants. Parmi ces derniers, nombreux sont ceux qui estiment avoir « plutôt bien travaillé » compte tenu des circonstances.

Les exposants estiment avoir « plutôt bien travaillé »

L'équipementier suédois Väderstad, référence du semis et de l'entretien du sol, est venu montrer pour la première fois sur un salon français son semoir « direct » Seed Hawk 600-900C - dévoilé lors d'Agritechnica 2023. Fort de ses plus de 30 ans





d'expérience en matière de semis direct au Canada, le constructeur a décidé d'adapter son modèle Seed Hawk aux spécificités (champ et route) du marché européen. Outre-Atlantique, l'appareil est réputé pour sa précision et sa capacité à maximiser le potentiel de rendement des cultures. Son dispositif knife coulters sépare l'engrais de la semence grâce à deux couteaux. Le second couteau recouvre l'engrais de terre avant de déposer la graine, ce qui crée une sorte de barrière entre la semence et l'engrais, empêchant ainsi de brûler le germe mais conservant l'accès rapide aux éléments nutritifs. Pour garder sa polyvalence, le Seed Hawk 600-900C embarque trois trémies et bénéficie du système de dosage Fenix III. Ce dernier assure un flux de produit régulier vers les éléments semeurs et de fertilisation. L'électronique E-Control de Väderstad permet à l'opérateur de piloter les différentes fonctions du semoir du bout des doigts, en cabine, à l'aide d'une tablette. Pour la gestion des résidus de récolte ou de couverts, le constructeur propose en option des disques installés à l'avant. Le Seed Hawk « européanisé » est disponible à la commande à partir de cet automne.

Chez l'Allemand Ziegler, les regards étaient braqués sur le tout nouveau déchaumeur Raptor. L'outil combine les avantages du déchaumeur à disques et du cultivateur à dents, avec une préparation de terrain réalisée en un seul passage et à différentes profondeurs, réduisant le tassement et garantissant le maintien d'un taux d'humidité dans le sol optimal. Ainsi, les rangées de disques effectuent le scalpage

superficiel (3 à 15 cm), tandis que les rangées de dents sur essieu assurent le travail en profondeur (7 à 35 cm). L'écart entre les dents est de 31 cm. Des disques niveleurs et des roues de jauge sont disponibles en option. Le travail en profondeur peut aussi être complété par le rouleau monté sur la dernière poutre - pour un total de quatre poutres. « On peut aller en profondeur soit avec l'essieu, soit avec le rouleau; les deux sont relevables. Nous sommes les seuls à offrir cette configuration sur le marché français », souligne Olivier Koenig, chargé de distribution France pour Ziegler. Le Raptor est proposé en trois largeurs de travail: 4 mètres (avec 11 dents et 32 disques), 5 m (14 dents et 40 disques), 6 m (19 dents et 48 disques). La puissance de traction nécessaire oscille en conséquence entre 300 et 400 ch. Les faucheuses « papillon » Fendt Slicer 960 / 1010 ont été développées afin de répondre à la demande des ETA et des grandes exploitations. « On est clairement ici sur un positionnement "grosse puissance", avec un nouveau lamier, un nouveau châssis, des nouveaux bras, des nouvelles têtes, une nouvelle électronique, une nouvelle hydraulique », confirme Félix Néel, formateur chaîne verte chez AGCO, sur le stand de la firme bavaroise. Se substituant donc aux Slicer 9314 TLKCB et 991 TLKC, cette gamme de douze modèles est équipée de série du lamier à cascade de pignons Streamline. L'outil allie un débit élevé à un flux de fourrage régulier, même dans des conditions difficiles; son concept d'entraînement permet, dans de bonnes conditions, de réduire le régime de prise de force à 850 tours par minute. La protection contre les surcharges et la roue libre intégrées dans l'engrenage préviennent les dommages sur la machine. Ces fonctions permettent à la fois d'économiser du carburant et de préserver les composants de la faucheuse. Par ailleurs, grâce à une course pendulaire de -19° à +26°, la Slicer travaille avec précision même sur les terrains accidentés. Dotées de deux axes amovibles, les unités de fauche sont positionnées 15 cm plus à l'intérieur ou à l'extérieur, sans raccourcir les cardans, afin d'optimiser le chevauchement avec la faucheuse frontale. Les faucheuses triples Fendt Slicer existent en deux largeurs





De nombreux entrepreneurs, clients, fournisseurs et étudiants ont fait halte sur le stand commun FNEDT - EDT Occitanie.

Parmi les nouveautés marquantes du salon :







de travail: 9,60 et 10,10 m. Les modèles portant la mention KC sont équipés d'un conditionneur à dents (ou « doigts »), tandis que la mention RC fait référence au conditionneur à rouleaux.

Les andaineurs à tapis Roc désormais distribués par Kverneland

Depuis le 1^{er} septembre 2024, les célèbres andaineurs à tapis de conception italienne Roc sont distribués sous la bannière Kverneland. Figurant en bonne place sur le pavillon de l'agroéquipementier norvégien à Innov-Agri, les engins reconnaissables à leur peinture jaune caractéristique déploient une largeur de travail de 10 m (série RT 1000) ou 11,50 m (série RT 1150) au choix. Ce sont les seuls andaineurs à tapis qui peuvent être partiellement ou complètement repliés, permettant ainsi aux utilisateurs d'intervenir sur des andains très volumineux, immédiatement après récolte. Autre élément qui a contribué à asseoir leur réputation: un procédé de ramassage unique en son genre, constitué de six barres pour un suivi du sol régulier et une collecte propre, et d'un rouleau de 250 mm près des dents qui garantit un flux de matière homogène, même dans les cultures courtes. Les Roc sont également munis d'un système de réglage électrique de la hauteur de travail.

Partenaires premium du salon, aux côtés notamment de la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne et de la région Occitanie, la FNEDT, l'union régionale EDT et leurs équipes ont accueilli sur les 225 m² de stand une foule joyeuse d'adhérents et mandataires locaux, d'aspirants entrepreneurs, de clients agriculteurs ou encore d'étudiants et lycéens en quête de renseignements avec l'Aprodema. Les élèves du CFPPA d'Ondes n'étaient bien sûr pas les moins bien lotis, dont certains présents le mercredi pour se voir remettre leur diplôme de Conducteur de Travaux en ETA par Philippe Largeau en personne. Le président de la FNEDT les a félicités pour leur engagement dans le métier, et a promis que le nouveau référentiel de formation CTETA allait « sortir rapidement », « adapté à l'évolution des technologies et des exigences des professionnels, mais aussi aux attentes de nos jeunes ». Un échange s'en est suivi sur leur vision du métier et leurs perspectives. Le jeudi midi, les visiteurs qui avaient bien choisi leur moment se sont vu servir un repas champêtre faisant la part belle aux produits du terroir: rillettes de palmipèdes, pâtés en croûte, crudités savoureuses, vins du Frontonnais ou des Côtes-de-Gascogne, etc. Dans les Hauts-Tolosans, incontestablement, on a le sens de l'hospitalité!

V. Faure

Les ETF en haut de l'affiche à la Foire de Châlons

La 78° édition de la Foire de Châlons s'est déroulée du 30 août au 9 septembre derniers. La FNEDT et la Chambre du peuplier y ont signé la Charte de vitalité économique et sociale des ETF. Sous l'égide d'ETF Grand Est, des tables rondes figuraient également au programme.

hâlons-en-Champagne (51), le 2 septembre 2024 -En ce 2 septembre, lors de la Foire agricole de Châlons-en-Champagne, Michel Bazin, président de la Commission forêt de la FNEDT, et Xavier Brasset, président de la Chambre du peuplier, signent la Charte de vitalité économique et sociale des entreprises de travaux forestiers. Elle vise six objectifs : cadrer la relation contractuelle, rémunérer les prestations au juste prix, gérer durablement les forêts, respecter la réglementation, prendre en compte les aléas climatiques et assurer la formation et la sécurité des opérateurs. Cette charte résulte du travail des entrepreneurs de travaux forestiers, de la Commission forêt de la FNEDT, d'ETF Nouvelle-Aquitaine, d'EDT Grand Est, d'ETF Grand Est et du dialogue avec les organisations représentant les clients. Cette quatrième* signature concrétise une

démarche engagée après l'enquête prospective 2030 « Entreprises de travaux forestiers : quels profils à l'avenir? » commandée en 2021 par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, la FNEDT et l'Office national des forêts (ONF). Michel Bazin déclare : « La Charte est une entrée en relation et nous souhaitons qu'elle devienne une référence dans le domaine forestier afin que les ETF ne soient pas la cinquième roue du carrosse. » Pour sa part, Xavier Brasset commente: « Nous formalisons nos pratiques et nous vous accompagnerons dans l'évolution de la Charte. »

Deux avantages

Au cours de la journée, l'association ETF Grand Est organise trois tables rondes. La première réunit





Sébastien Wininger, pépiniériste et reboiseur alsacien, et Frédéric Mutz, qui dirige une entreprise de sylviculture et de reboisement en Haute-Marne. Christophe Schilt, animateur d'ETF Grand Est, dirige les débats. En dehors d'une formation forestière généraliste, il n'existe pas de cursus spécifique pour la pépinière. Sébastien Wininger a donc appris le métier sur le tas au sein de l'entreprise familiale. De son côté, Frédéric Mutz, installé depuis une trentaine d'années, a passé un CAP de sylviculture dans une Maison familiale rurale. « Travailler en forêt offre deux avantages : le contact avec la nature et l'indépendance sur les chantiers », ditil. Son collègue pépiniériste s'approvisionne en graines puis met les plants en culture. Selon les essences, il faut compter entre une et quatre années pour produire un jeune plant. Une planification est donc nécessaire. L'entrepreneur haut-marnais déclare : « Planter ou reboiser naturellement est similaire. Les plants à godets résistent mieux au déficit en eau que les plants à racines nues. » Sébastien Wininger évoque les conséquences du changement climatique sur son travail : « Depuis quelques années, nous avons développé de nouvelles essences pour le Grand Est : pin maritime, sapin de bornmüller, etc. »

Un besoin de la société

« L'entretien est indispensable quand on replante afin d'éviter la concurrence de la végétation », déclare Frédéric Mutz. Puis, l'animateur des débats pose la question suivante : face à la pénurie de main-d'œuvre, les outils d'aide à la plantation type robots sont-ils opportuns? Une personne de l'assistance répond : « Il faut trouver une solution pour planter vite et bien. Or, les nouvelles technologies permettent de planter plus en réduisant la pénibilité du travail. » Si des robots se mettent en place dans les pépinières, « tous les travaux ne sont pas réalisables avec un tel outil », commente Sébastien Wininger. Qualité et rentabilité étant incontournables, « nous avons toujours besoin de bras et de têtes bien faites », analyse Christophe Schilt. Les échanges se poursuivent avec cette question : comment attirer les jeunes vers les métiers de la forêt ? « La forêt, il y a ceux qui en parlent et ceux qui la font », entend-on dans le public. L'entrepreneur haut-marnais livre son point de vue : « Nous sommes des créateurs de forêts. Autrement dit, notre travail se voit. » Selon Sébastien Wininger, le candidat idéal doit aimer travailler en forêt, et l'apprentissage permet de voir si le jeune est fait pour le métier. L'animateur martèle : « Venez faire quelque chose de concret et dont la société a besoin! » « Nous respectons nos équipes et leur travail », s'exprime Frédéric Mutz. Selon une personne de l'assistance, « le management passe par l'autonomie », c'est-à-dire « un homme = une mission ». Une autre ajoute : « Il faut être acteur de sa formation pour être acteur de l'entreprise. Les ETF sont des entreprises à taille humaine. »

Au cœur de l'action

Le deuxième rendez-vous de la journée prend la forme d'un témoignage de Léo Violette. Après avoir passé un BTS Gestion forestière à Meymac,

en Corrèze, il a exercé pendant sept ans au Centre national de la propriété forestière (CNPF) Grand Est, avant de s'installer comme sylviculteur (plantations, entretiens, dégagements, élagages, etc.) à Charleville, dans la Marne, en 2023. « J'ai créé mon entreprise afin d'être au cœur de l'action, dit-il. L'investissement pour démarrer est léger : une pioche à planter et une débroussailleuse pour élaquer suffisent. Quant à la clientèle, je la connaissais déjà et je me suis rapproché des experts forestiers, des gestionnaires forestiers, etc. » Un an après s'être lancé, le pres-

tataire dit ne pas regretter ses choix, et ajoute : « Quand on plante, on travaille sur le long terme car le premier entretien interviendra au bout de quinze ans. » Il incite « vivement » les jeunes à jouer la carte de l'entrepreneuriat. « L'activité offre de gros potentiels. En outre, c'est une aventure pleine d'humilité : quand nous plantons un arbre, nous ne savons pas si cela fonctionnera, explique-t-il. Face au changement climatique, nous mélangeons les essences et nous adaptons les techniques. Ainsi, le schéma consistant à planter 2 000 arbres par hectare sans accompagnement est à revoir. Par ailleurs, en forêt, nous ne sommes jamais seuls mais



Léo Violette, sylviculteur à Charleville, dans la Marne,

en relation avec de nombreux professionnels: ETF, ONF, communes, etc. »

La meilleure des sécurités

La troisième table ronde est animée par Aldric de Saint-Palais, chargé des services forestiers et ruraux à la FNEDT. Michel Bazin, Steve Cazorro, exploitant forestier en Gironde président d'ETF Nouvelle-Aquitaine, Jean-Baptiste Le Floch, débardeur par câble aérien dans le Finistère, Jules Duguet, technicien forestier au CNPF Grand Est, et Maxime Houdy, conducteur de

travaux à l'ONF, participent aux débats. Le premier sujet abordé concerne la sécurité des salariés. Steve Cazorro déclare : « La mécanisation améliore la sécurité car les opérateurs se trouvent en cabine au lieu de manipuler une tronçonneuse. Et l'augmentation de la puissance des machines n'entraîne pas un plus grand danger. En revanche, le risque principal est lié à l'entretien car les opérateurs sont à l'extérieur des machines avec des organes tranchants. Dans les ETF, nous mettons en place des procédures pour entretenir le matériel et nous formons nos collaborateurs. » Toutefois, la mécanisation amène souvent à travailler seul. « Dans les zones blanches,



nous sommes très vigilants à cet aspect, précise le Girondin: le personnel d'encadrement passe régulièrement sur les chantiers. » Jean-Baptiste Le Floch préside une école forestière qui possède un massif de 260 ha. Il explique : « Nous formons les jeunes à l'abattage manuel avec de petits outils. Puis les formateurs montent en gamme au fil de la progression des élèves. » Question posée par l'animateur : la sécurité des chantiers fait-elle l'objet d'un dialogue entre les prestataires et leurs donneurs d'ordres ? Steve Cazorro répond : « La sécurité est prise en compte par l'ONF pour les gros chantiers. La problématique est plus forte sur les petits chantiers. Mais c'est un sujet sur lequel nous devons faire évoluer nos pratiques afin que nos opérateurs travaillent en sécurité. » « Abattre un arbre n'est jamais un acte anodin. L'appréhension constitue la meilleure des sécurités », estime quant à lui Jean-Baptiste Le Floch. « Nous ne pouvons pas exploiter un chantier qui n'est pas sécurisé, déclare Michel Bazin. Soit le propriétaire réalise ce travail en amont, soit nous nous en chargeons, mais cela devient une prestation. » La sécurité préoccupe les propriétaires mais ceux-ci font souvent appel à des sous-traitants pour gérer le problème, indique Jules Duquet. De son côté, l'ONF met en place une fiche pour chaque chantier avec les consignes de sécurité.

Une évolution du métier

Comment les entrepreneurs de travaux forestiers appréhendent-ils le respect de la biodiversité? Selon Steve Cazorro, « la formation des opérateurs est un aspect central car ils conduisent les chantiers ». Quant au câble aérien, dans la mesure où l'engin ne va pas dans les parcelles, il aide les abatteurs à travailler dans les zones sensibles ou fortement pentues. Michel Bazin commente : « Depuis une dizaine d'années, il y a une prise de conscience des entrepreneurs de travaux forestiers. » Pour sa part, le représentant du CNPF précise que les Plans simples de gestion tiennent compte des espèces végétales et animales présentes, à l'image des zones Natura 2000. L'ONF, par l'intermédiaire de Maxime Houdy, est au diapason: « Le gestionnaire forestier nous indique quels sont les secteurs sensibles. Sur ces bases, nous prenons soin de l'environnement et des zones humides. » Dans le futur, le métier d'entrepreneur de travaux forestiers évoluera. « Au-delà de l'utilisation des machines, les opérateurs devront posséder un savoir-faire en matière de sélection dans les éclaircies, etc., détaille Steve Cazorro. Cela mène à des profils de techniciens afin de gagner en productivité, c'est-à-dire réduire la consommation de carburant au nombre de mètres cubes

À noter

Le peuplier représente 2 % de la surface forestière française et 25 % des volumes de bois produits. Chaque année, 1,2 million de peupliers sont plantés en France. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site peupliersdefrance.org ou la page peuplier du Grand Est : fibois-grandest.com/peuplier-grand-est/

abattu. » Michel Bazin reprend ces propos à son compte: « Un entrepreneur de travaux forestiers devra se former aux nouvelles technologies et transmettre ses compétences à ses équipes. » Le président de la Commission forêt de la FNEDT conclut les échanges en ces termes : « Nous subissons un forêt-bashing. Or la production forestière doit vivre. Nous sommes des bâtisseurs et non des assassins de la forêt!»

G. Hardy

*Les trois premières ont eu lieu avec la Fédération nationale des communes forestières, le 23 juin 2023 lors d'Euroforest, en novembre dernier avec l'ONF, lors du Congrès des maires, et le 21 février 2024 avec l'Union de la coopération forestière francaise



Vinitech se dote d'un président emblématique

Avec à sa tête Bernard Farges, porte-voix reconnu de la filière vin, la biennale des matériels et services vitivinicoles, arboricoles et maraîchers marque le coup pour sa 24º édition, qui se tiendra au parc des expositions de Bordeaux du 26 au 28 novembre prochain.

ous les deux ans depuis 1977, en alternance avec le Sitevi à Montpellier (34), Vinitech-Sifel est le temps fort incontournable pour la promotion des nouvelles solutions et techniques de production en viticulture-œnologie, arboriculture et cultures légumières. Sur les 70 000 m² du parc expo de Bordeaux - Lac, le salon consacre trois journées de rencontres et d'échanges aux grandes actualités, défis et perspectives de ces filières. L'année 2024 ne dérogera pas à la règle, avec 850 exposants,

45 000 visiteurs professionnels espérés dont 18 % d'internationaux, 80 pays représentés et une programmation dédiée aux questions d'avenir telles que la diversification des cultures ou la transition agroécologique. À la manœuvre de ce grand carrefour multisectoriel, un comité scientifique et technique - copiloté par Christophe Riou, directeur général de l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV), et Sébastien Cavaignac, directeur d'Invenio, centre de R&D de la filière fruits et légumes aquitains - élabore le casting des intervenants des 70 conférences et compose le jury d'experts associé à l'événement.

À partir de cette 24e édition, la volonté de coconstruction avec la profession est renforcée par la nomination d'un président de Vinitech-Sifel, issu de l'une des branches de production concernées par le salon. Bernard Farges a été choisi pour inaugurer la fonction. Figure de la vitiviniculture française depuis environ deux décennies, le vigneron bordelais (établi à Mauriac, dans l'Entre-Deux-Mers) préside déjà le Comité National des Interprofessions des Vins à appellation d'origine et indication géographique depuis 2021 et le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux depuis 2019. Faisant allusion aux plans d'arrachage en cours et à venir dans le vignoble français, Bernard Farges s'est dit « très honoré par



de Vinitech-Sifel.

la confiance » qui lui est accordée par les organisateurs en vue d'assurer « cette nouvelle présidence de Vinitech-Sifel, dont [il] mesure la portée pour [cette] filière en pleine restructuration. » « Le rassemblement à venir sera très important, car après des mois de crise, de remises en quesation et d'efforts, il nous faut plancher sur les solutions de demain... Et la gréponse à ce renouveau est forcément collective », indique-t-il.

Deux Trophées d'Or de l'innovation dans la catégorie « Cultures »

À l'instar des autres salons agricoles, l'innovation constitue une part essentielle de l'A.D.N. de la biennale bordelaise. Soixante-dix-neuf dossiers ont ainsi été examinés dans le cadre du millésime 2024 des Trophées de l'Innovation de Vinitech-Sifel, pour 20 médailles et 19 citations décernées dans quatre catégories: Cultures, Transformation, Conditionnement et Mise en Marché. Le volet Cultures remporte à lui seul deux Trophées d'Or. La première revient à l'entreprise tarnaise Infaco pour son système de sécurité ContactLess, dédié aux sécateurs électriques F3020 de la marque. Une bulle de sécurité invisible autour de la tête de coupe permet de protéger les doigts de l'utilisateur et par conséquent d'éviter l'accident. Un récepteur se trouve sur le sécateur, et il suffit d'un émetteur porté sur la main opposée afin d'être protégé. Trophée d'Or aussi pour le roboticien Naïo Technologies, pour son dispositif d'Autonomie Augmentée, certifié CE et adapté aux robots viticoles Ted et Jo. Avec ce mode de fonctionnement, grâce à différents procédés de sûreté, de geofencing (barrières virtuelles) et de détection d'intrusion dans la parcelle, l'utilisateur peut laisser son engin autonome travailler tout seul sans jamais avoir à le surveiller.

V. Faure

Le SPACE remis sur orbite

L'édition 2024 du salon rennais des équipements d'élevage a attiré pas loin de 102000 visiteurs en trois jours (+12 % par rapport à l'an passé). Le stand EDT Bretagne, en particulier, a accueilli de nombreux entrepreneurs, jeunes en formation et partenaires institutionnels.

es 1200 exposants présents au Parc Expo de Rennes du 17 au 19 septembre ont reçu très exactement 101757 visiteurs, dont 12534 internationaux en provenance de 120 pays. Cette affluence est un record sur trois jours de salon et reflète « la densité exceptionnelle de cette édition », selon la Chambre d'agriculture de Bretagne, organisatrice de l'événement. De l'avis général des exposants, les visiteurs sont venus à leur rencontre sur les stands avec de nombreux projets - et tous les acteurs ont souligné les perspectives de développement que ceux-ci permettent d'envisager pour l'agriculture régionale et nationale.

Le SPACE 2024 a effectivement donné lieu à des échanges très qualitatifs, au diapason d'une conjoncture favorable dans les filières d'élevage du Grand Ouest. « Le climat d'affaires est plutôt positif, notamment chez les constructeurs de matériels, confirme Frédéric Jan, gérant d'ETA à Pluneret (56) et président d'EDT Bretagne, et ça s'est vérifié sur le salon. Même si on est dans une période de décapitalisation du cheptel laitier, de nature à alimenter les inquiétudes, les espérances sont partagées - y compris par les banques - concernant la bonne santé économique des élevages porcins et bovins, à l'échelle de la région. »

Bonne santé économique des élevages porcins et bovins en Bretagne

Sur l'espace de la fédération régionale EDT, surtout à partir du mercredi, le public est venu en nombre.





exploitations et à l'aménagement du temps de travail.

Avec, « il faut le dire, beaucoup d'ETA: les ensilages n'étant pas en avance cette année, ils étaient pour la plupart disponibles la semaine du SPACE », pointe Frédéric Jan. D'autre part, « c'est important pour nous d'être au salon afin de travailler le relationnel avec les administrations et les partenaires institutionnels », estime-t-il. Ainsi, des représentants nationaux d'Ocapiat sont passés sur le stand, pour évoquer le fonctionnement du Certificat de qualification professionnelle (CQP) Conducteur d'Agroéquipements. « Ils cherchent à comprendre pourquoi certains CQP ne marchent pas bien, et à voir quels bénéfices ils peuvent retirer de l'expérience bretonne », où pas moins de quatre centres de formation (MFR Loudéac, MFR Montaubande-Bretagne, Lycée Nivot, ISSAT Redon) proposent le cursus, avec une réussite certaine. Les raisons? « Les professionnels membres d'EDT sont bien investis dans les comités de pilotage; les équipes pédagogiques sont stabilisées, sans turnover excessif des formateurs; et les effectifs d'élèves progressent lentement mais sûrement au fil des sessions », énumère le président d'EDT Bretagne. Enfin, une matinée a été consacrée à la remise des diplômes de CTETA aux jeunes de la MFR-CFTA de Montfort-sur-Meu (35) - l'un des six établissements d'enseignement agricole organisant cette formation en France, en partenariat avec la FNEDT. « Nous avions cette année dix diplômés pour la cinquième promotion; trois d'entre eux ont pu se déplacer sur le stand pour se voir décerner leur titre », rapporte Frédéric Jan.

V. Faure

Le Sommet de l'Élevage crée (encore) l'événement

Pour sa 33º édition, le salon clermontois a fait sensation. Si ses allées extérieures exposaient toujours plus d'agroéquipements en exclusivité, le premier déplacement en région depuis leur nomination de la nouvelle ministre de l'Agriculture et du Premier ministre a mis le Sommet à l'honneur.

e millésime 2024 du Sommet de l'Élevage s'est achevé vendredi 4 octobre après quatre journées intenses, qui ont vu plus de 120 000 visiteurs sillonner les allées extérieures asphaltées, les grands halls tapissés et les rings paillés du Zénith de Cournon-d'Auvergne (63). Dans le détail, avec 6 000 professionnels venus de l'étranger, l'affluence internationale réalise un bond de +20 % en un an, confirmant ainsi que la manifestation est bien ancrée dans le paysage des salons européens « qui comptent ». Un résultat d'autant plus remarquable qu'il s'inscrit dans un contexte sanitaire délicat, marqué par la prévalence de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) et de la maladie hémorragique épizootique dans les exploitations de nombreuses régions françaises, de la Gascogne aux Ardennes en passant par les Pays de la Loire et le Centre. Au vu de ces circonstances particulières, il n'est dès lors pas surprenant que le Sommet ait également battu son record de fréquentation... par des personnalités politiques de premier plan. Tout juste nommée ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, Annie Genevard pouvait certes difficilement



faire l'impasse sur un événement qui avait accueilli avant elle nombre de ses prédécesseurs. Mais elle est restée pas moins de deux jours pleins sur le salon, soucieuse de rassurer les éleveurs ovins et bovins concernés, en leur annonçant notamment « l'accès gratuit à la vaccination » des animaux pour la FCO de sérotype 3, et ce, « dans toute la France ». La nouvelle locataire de la rue de Varenne a été rejointe le vendredi par le Premier ministre - pour qui il s'agissait aussi de son premier déplacement en



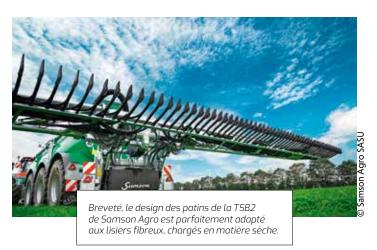


région, accompagné du ministre de l'Économie Antoine Armand, Michel Barnier a de son côté promis la mise en place d'un fonds d'indemnisation d'urgence « doté de 75 millions d'euros », ainsi que des « prêts garantis par l'État » pour les élevages « qui en ont le plus besoin ». Invité à s'exprimer sur le PLOA, celui qui a été ministre de l'Agriculture de 2007 à 2009 a d'autre part assuré que le texte adopté en mai par les députés poursuivrait son chemin au Sénat, et serait « à l'ordre du jour du mois de janvier, le plus tôt possible après le budget ». Enfin, bonne nouvelle en particulier pour les ETA, le locataire de Matignon a confirmé

une prolongation jusqu'au 15 novembre du délai accordé aux travaux d'épandage.

Chez Samson Pichon, une rampe à patins conçue pour les ETA

De l'inédit, le Sommet en avait encore à revendre au rayon des agroéquipements. Année après année, on constate que les constructeurs européens sont en effet de plus en plus nombreux à réserver leurs avant-premières – ou au moins leurs premières françaises – au grand rendez-vous clermontois. Samson Pichon en particulier, s'agissant des matériels d'épandage d'engrais organiques. Bien que racheté par la firme danoise il y a quelques années, l'équipementier breton n'en continue pas moins d'assembler des machines dans son usine de Landivisiau (29), commercialisées sous l'une ou l'autre des deux marques. En cette fin d'année 2024, l'offre s'enrichit de deux rampes à patins : la Pichon TSB1 et la Samson TSB2, compatibles avec la plupart des tonnes à lisier du marché et déjà dévoilées l'an dernier sur Agritechnica. « C'était important pour nous de pouvoir présenter ces nouveautés ici au Sommet de l'Élevage, parce que l'on est dans un secteur de terrains vallonnés », explique Christophe Marzin, responsable produit épandage liquide chez Samson Agro. Or, le dispositif Active Contour System de la TSB2, modèle « conçu pour les ETA et les grosses exploitations », libère les ailes de la rampe afin qu'elle s'adapte sans contrainte aux reliefs de la parcelle. Les trois sections maintiennent un contact régulier des patins au sol, ce qui « minimise la perte d'éléments nutritifs par évaporation et garantit une application uniforme sur toute la largeur de travail ». Cette dernière est réglable de 18 à 24 mètres, sans effort, à l'aide de glissières. Enfin, sur la TSB2 il est possible d'activer indifféremment les côtés droit ou gauche de la rampe, supprimant ainsi les zones de chevauchement et limitant le risque de surdosage.



Renommée pour la qualité de ses outils agricoles et forestiers, tous sortis de son usine de Sainte-Cécile (85), l'entreprise Rabaud présentait sur le Sommet sa nouvelle gamme d'enfonce-pieux rotatifs à percussions Vibrescopic 5 pour tracteur. Muni d'un marteau dont la fréquence de frappe atteint les 1 700 coups par minute, l'engin est plus performant que son petit frère, le Vibrescopic 18-40 pour mini-pelle, chargeur et télescopique. De quoi enfoncer les piquets plus efficacement dans tous les types de sols, avec une nuisance sonore et des vibrations réduites grâce aux coussins amortisseurs. Le mât est équipé d'un « vérin de traction qui exerce une pression de 1 500 kg sur le piquet, garantissant un maintien optimal pendant toute l'opération. En complément, sa cloche de frappe garantie deux ans, robuste, forgée, usinée et traitée est légèrement concave et recentre le pieu sans le détériorer », souligne Damien Gauthier, directeur commercial et marketing chez Rabaud. Dans le souci d'améliorer la maniabilité sur les



terrains en pente ou difficiles d'accès, le système de rotation à 190° a été repensé : la chaîne est remplacée par une couronne à billes, ce qui simplifie l'entretien et réduit les risques d'accrochage dans la végétation. Cette couronne est entraînée par un moteur hydraulique d'une capacité de 125 cm³, assurant une rotation optimale même dans les secteurs à fort dévers. Le Vibrescopic 5 conviendra notamment aux « prestataires de services en contrat avec des grands groupes de travaux publics, qui recherchent des matériels ergonomiques pour leurs interventions de clôture de parcelles ou même de routes », fait valoir Damien Gauthier.

Maschio Gaspardo se met à la pulvérisation

Une fois n'est pas coutume, Maschio Gaspardo a décidé de mettre en avant sur son stand un système d'application phytosanitaire. Il s'agit en fait d'une réintégration dans le giron principal de la gamme de machines autrefois connue sous la marque Unigreen – acquise par Maschio il y a une dizaine d'années. Ainsi, depuis le début 2024, le pulvérisateur Tempo Ultra « séduit de plus en plus d'utilisateurs grâce, entre autres, à son excellent rapport qualité/prix », pointe Brice Bidart, coordinateur des ventes protection des cultures pour la filiale France de la société italienne. Il se décline en une version portée et deux versions traînées : l'une disposant d'une cuve de 2 200 à 3 200 litres avec une rampe de 36 mètres, l'autre d'un réservoir de 4 400 à 6 500 litres avec une rampe de 39 mètres. « Les derniers tronçons ont été consolidés par un changement de matériau, de l'aluminium à



l'acier, mentionne Brice Bidart. Et on a désormais un éventail complet de rampes Pommier sur ces pulvérisateurs-là, avec des cadres reconfigurés spécialement pour les recevoir. » Autre alternative d'équipement du côté des panneaux de commande, soit tout manuel, soit tout électrique.





« L'avantage des électriques c'est que l'on n'a plus qu'une seule vanne, donc l'opérateur ne risque pas de se tromper de mode (vidange, travail ou incorporation). Toutes les sélections sont accessibles depuis l'écran, sur l'appareil lui-même mais aussi en cabine via l'Isobus. Notre fournisseur d'électronique, Müller, est aussi celui d'Amazone par exemple, donc c'est un gage de sérieux. » Enfin, les Tempo Ultra sont dotés de capteurs à ultrasons pour le suivi de sol et la correction de dévers.

Établi dans la Drôme, MFA est un distributeur réputé dans toute la France pour ses outils forestiers. Sur le Sommet, il dévoilait un nouveau partenariat avec le constructeur italien Fischer Factory, dont les broyeurs M1 et M2 sont disponibles depuis cet automne. Des modèles à dents fixes offrant des largeurs de travail comprises entre 1,25 et 2,50 m, nécessitant une puissance de traction de 130 à 200 ch. « Ces machines sont équipées d'une double transmission 2 × 4 courroies et d'un embrayage hydraulique », précise Jimmy Astic, codirigeant de MFA. Surtout, « ce qui les distingue de la concurrence c'est leur limiteur de coupe, qui secoue moins les tracteurs et permet d'économiser de la puissance [donc du carburant] », précise-t-il. Les composants de la transmission sont protégés des chocs et des corps étrangers par des portes métalliques facilement ouvrables pour la maintenance. Avec leur rotor à marteaux fixes renforcés par des plaquettes de tungstène, les broyeurs Fischer Factory peuvent ainsi affronter les conditions de travail les plus difficiles, que ce soit dans l'entretien des forêts et des terres agricoles ou dans le renouvellement de vergers.

Une nouvelle benne de transport de récolte signée Bennes Marrel

Le fabricant français Benalu - Legras Industries, célèbre de longue date pour ses semi-remorques routiers, s'aventure depuis quelque temps dans le domaine des bennes de transport de récolte off-road. « Il y a trois ans, nous avons développé le fond mouvant agricole sous marque Legras, puis l'an dernier la grille aluminium chez Benalu, et aujourd'hui un nouveau produit estampillé Bennes Marrel Agrialu, issu de notre usine près de Saint-Étienne, relate Jean-Noël Langlois-Berthelot, de la direction agricole du groupe. Sur le principe, c'est une benne un peu mixte TP et céréales, dont la particularité réside dans la caisse : sa forme conique garantit un démoulage optimisé et sécurisé du chargement, dans la mesure où elle est plus large de 16 cm à l'arrière, au niveau de la trappe à grains. » La longueur est de



7,60 m, la hauteur de caisse de 1,75 m et le PTAC de 29 tonnes. « Avec ses deux essieux, l'Agrialu peut entrer plus facilement dans les parcelles entourées de haies bocagères et desservies par des chemins étroits, très répandues au nord de la Loire et en Bretagne », ajoute le responsable commercial.

Coanimé avec EDT AuRA, le stand de la FNEDT a accueilli de nombreux entrepreneurs, clients et partenaires institutionnels, ainsi que le président Philippe Largeau qui a tenu à être présent les deux premières journées. Le mercredi, ce sont plutôt les jeunes aspirants conducteurs d'engins et leurs parents, en quête de renseignements sur les parcours de formation, qui sont venus garnir le barnum. Pour Eric Alexandre (président EDT 63) et son équipe, c'est toujours le même plaisir d'être là : « Un beau salon, avec un rayonnement national voire international, mais des gens qui viennent décontractés, habillés comme au boulot, sans se prendre la tête... Que demander de plus?»

V. Faure

Les nouveautés Horsch

Spécialiste du semis, du travail du sol et de la protection des cultures, Horsch complète sa gamme. Coup de projecteur sur les principales nouveautés du constructeur allemand.

Le système AutoForce Pro

Horsch a développé le système de régulation automatique AutoForce afin de garantir la pression adéquate des éléments semeurs en conditions difficiles. Le dispositif standard a fait ses preuves dans le monde entier sur la gamme Maestro depuis 2016. Aujourd'hui, le système AutoForce Pro étend la plage de régulation, passant d'une pression de soc normalement de 150 à 350 kg, à une plage de 50 à 350 kg. Cela signifie que l'élément semeur du Maestro peut être soulagé hydrauliquement sur des sols très légers et sableux ainsi que lors du semis de cultures sensibles comme les betteraves sucrières, le colza ou des cultures spécialisées.

Le déchaumeur Joker 12 CC

Le Joker 12 CC est dimensionné pour un travail minimal du sol en conditions sèches combinées à une distribution optimale de la paille après la récolte afin d'assurer un bon contact entre les graines et le sol. Les deux rangées de disques CoverCrush créent une quantité importante de terre fine pour mettre en germination les repousses et les graines d'adventices sur un horizon peu profond. La herse à l'arrière (en trois ou cinq rangées au choix) assure une répartition optimale des résidus de récolte. Le Joker 12 CC évolue aussi aisément dans les couverts

grâce à sa capacité de découpe et à sa faible demande de puissance. Avec une largeur de travail de 12 mètres et une vitesse de 12 à 20 km/h, le déchaumeur garantit un débit de chantier très élevé tout en minimisant la consommation de carburant. À l'avenir, le Joker CC sera disponible dans différentes largeurs de travail, en version portée et traînée. Selon l'application, les utilisateurs pourront choisir entre plusieurs variantes de rouleaux et de herses.

Le Finer 8 XL

Horsch complète sa gamme Finer en proposant une variante traînée du Finer SL avec le Finer XL. Celui-ci est doté de six rangées de dents et d'un espacement entre les dents de 15 cm. Les dents du Finer XL sont les mêmes que sur la version portée et peuvent être équipées des mêmes pointes. Les pointes de 5 cm de largeur ou les ailerons de 20 cm permettent de travailler en déchaumage, en préparation du lit de semence ou en scalpage pour une régulation mécanique des adventices. Grâce à sa conception en six rangées et à un écartement entre celles-ci de 52 cm, le châssis du Finer XL bénéficie d'un dégagement très important. Cela garantit une excellente qualité de mélange et un travail sans accumulation de terre. La largeur de travail actuelle du Finer 8 XL est de 7,95 m. À l'avenir, le constructeur allemand proposera d'autres dimensions.





Le Sprinter 6.25 CO

La gamme Sprinter s'était déjà enrichie de deux variantes avec le Sprinter 6.25 SL et le Sprinter 12.25 SC. Le Sprinter 6.25 CO est le dernier modèle de la gamme. Son concept reprend les fondamentaux du Airseeder CO de Horsch. La profondeur de semis est réglée par les roues de support frontales et le packer arrière. Les dents, précontraintes par un ressort, déclenchent un effort de 180 kg. La répartition des dents sur trois rangées, combinée à un inter-rang de 25 cm, offre un dégagement important garantissant une capacité de passage même avec de grandes quantités de résidus. En option, le Sprinter peut être équipé d'une trémie simple cuve de 2800 litres ou d'une trémie double cuve de 3800 litres. Pour une conduite confortable sur route, la machine dispose d'un essieu de transport arrière. Et afin de s'adapter aux diverses conditions, trois socs différents sont disponibles.

Joker RT: des disques de plus grand diamètre

Alors qu'autrefois le travail du Joker RT se limitait à un horizon de 5à10 cm, la demande évolue pour du travail jusqu'à 15 cm de profondeur, voire plus dans certains cas. Pour y faire face et augmenter la polyvalence de l'outil, il sera désormais possible de choisir des disques de 520 ou 580 mm de diamètre. Cette option sera disponible pour les machines qui seront livrées en 2025 sur les modèles Joker 5, 6, 7 RT et 12 RT.

Les trémies frontales Partner 2.1 et 2.5 FT

Les trémies frontales Partner FT peuvent être combinées avec les MaestroTX/RV/RX pour le semis monograine ou avec des semoirs comme l'Express4KR, l'Avatar6SL, le Sprinter 6.25 SL ou le Taro 6 SL. Elles peuvent également être combinées avec les déchaumeurs à dents Terrano FX/ GX/FM/MT afin de localiser la fertilisation en profondeur ou encore avec une bineuse Transformer VF ou une herse étrille Cura ST. Cette gamme de trémies est complétée par la Partner 1.7 FT, en simple ou double cuve de 1700 litres de capacité. Deux autres modèles, les Partner2.1et2.5FT seront disponibles en version double ou triple cuve pour des volumes respectifs de 2100 et 2500 litres. Cela offrira aux clients une plus grande polyvalence dans l'application de différents produits. Ces modèles disposeront de commandes I-Manager, éprouvées sur le Pronto DC, les Versa KR et SW et les Avatar 8.25 et 12.25 SD.

Le Maestro AX

Le Maestro AX est un semoir monograine compact et polyvalent, avec un attelage trois points, doté de six rangs avec des inter-rangs de 70, 75 ou 80 cm. Il est équipé du système de dosage à surpression AirSpeed et enregistre des vitesses de travail allant jusqu'à 15 km/h avec un placement précis des graines. Ce semoir est équipé d'un châssis central compact avec quatre rangs solidement fixés et de deux rangs télescopiques à l'extérieur pour atteindre une largeur de transport de 3,50 m. Lors



du développement du Maestro AX, l'un des objectifs consistait à rapprocher le centre de gravité de la machine au plus près du tracteur. Le Maestro AX peut donc être utilisé avec des tracteurs compacts quatre cylindres. Avec un équipement minimal comprenant les outils pour l'engrais, la machine pèse 2100 kg. Le Maestro AX est équipé en standard d'une trémie à engrais de 1100 litres et d'une coupure demi-semoir pour l'engrais. Ce dernier est localisé avec les socs de fertilisation Horsch, au choix le mono-disque PPF (avec son propre parallélogramme et une roue de jauge) ou un double-disque PPF.

La bineuse Transformer VF

La bineuse TransformerVF (Variable Frame) est le premier modèle de bineuse de la marque Horsch. Elle se démarque par son châssis mobile intégré et compact et par sa précision via des caméras. Grâce à un déport latéral de 450 mm par rapport au cadre principal, la bineuse suit les rangs des cultures. Cette conception réduit le besoin de traction. Le porte-outil comprend jusqu'à cinq socs de plusieurs largeurs de travail afin de s'adapter au mieux aux différents interrangs. Ce porte-outil est complété d'une version optimisée de disques de protection faciles à installer et dotés de supports latéraux stables. Le réglage de la profondeur

a également été simplifié en réduisant les points de pivot au niveau des parallélogrammes. Leur version allongée permet de lever individuellement les rangs jusqu'à une hauteur de 50 cm. Cela garantit un dégagement suffisant, même lors des interventions tardives de binage. Elle assure aussi un suivi optimal du sol sur des champs dénivelés. La bineuse TransformerVF est disponible dans des largeurs de travail de 4, 6, 9 ou 12 mètres. La hauteur du cadre de 660 mm permet une utilisation tardive dans des cultures bien développées. Selon les modèles, la TransformerVF peut couvrir des inter-rangs de 15 à 80 cm.

G. Hardy



"AccoPilot me fait gagner du temps et facilite la relation avec mes clients"

Mathieu Diringer est entrepreneur des territoires au cœur du vignoble alsacien. Une grande part de son activité est consacrée à l'entretien des routes et chemins viticoles pour le compte de communes et de particuliers. Il réalise également des prestations pour l'ONF, qui fut son premier client à la création de l'activité il y a une trentaine d'années. Depuis 2023, l'ensemble des chantiers réalisés par lui-même et son employé sont gérés avec l'application AccoPilot. Il nous fait part de son expérience.



Gain de temps dans les repérages et précisions des instructions de chantier

Depuis qu'il utilise l'application AccoPilot, Mathieu Diringer a adopté une nouvelle approche avec ses clients : lorsqu'il est sollicité pour un nouveau chantier, il invite le client à son bureau pour faire le tracé directement dans l'application. « Cela évite au client et à moi des déplacements pour le repérage. J'ajoute dans l'application toutes les précisions apportées par le client, comme des points de vigilance ou des sections à ne pas débroussailler, et lorsque c'est terminé, j'imprime le plan et le client repart avec ». L'entrepreneur nous confie que cette nouvelle approche apporte également de la précision au cahier des charges : les informations de chantier saisies avec le client dans l'application constituent une sorte de « contrat de chantier ». À l'inverse, lorsque les repérages sont réalisés sur site, les échanges oraux avec le client et les prises de notes peuvent en effet être sources de confusion.

Délégation facilitée

L'ensemble des travaux à réaliser et toutes les recommandations particulières sont envoyés sur les tablettes installées dans les cabines des deux ensembles de fauchage de l'entreprise. Grâce à AccoPilot, Mathieu peut déléguer un chantier à son employé sans avoir à l'ac-

compagner sur place pour lui montrer le parcours. L'application guide le chauffeur jusqu'au chantier, lui indique les zones à traiter avec toutes les précisions nécessaires.

Tracabilité des chantiers

L'entrepreneur opère également sur des secteurs classés NATURA 2000 dont le cahier des charges est précis et contraignant. L'application lui permet de rendre compte avec précision des dates et des zones entretenues. Sur ce point, il a demandé aux équipes de développement d'Acco-

Pilot, avec lesquelles il est en contact régulier, une amélioration du rendu visuel des cartes correspondant à des zones qui ont nécessité des passages multiples au cours d'un même chantier.

Il arrive parfois que certains clients de Mathieu Diringer lui demandent un entretien de certains secteurs tous



Les travaux à réaliser et toutes les recommandations particulières du chantier sont envoyés sur les tablettes installées en cabine. Grâce à AccoPilot, Mathieu peut déléguer un chantier à son employé sans avoir à l'accompagner sur place pour lui montrer les détails du parcours.

les 2 ou 3 ans. Lorsque c'est le cas, il apprécie alors de n'avoir qu'à reprendre les instructions enregistrées dans l'application.

Optimisation des parcours

Sur certains secteurs géographiques, Mathieu Diringer compte de multiples donneurs d'ordres pour des chantiers de petites et moyennes tailles. Lorsque c'est le cas,

> il crée dans l'application un nouveau chantier qui regroupe l'ensemble des travaux sur une même carte, en appliquant une couleur différente de tracé pour identifier les clients. Cette fonction lui permet d'optimiser les temps de travail et de transfert, et de réaliser avec exactitude les chantiers sans avoir à consulter des notes papier.



Pour le repérage des sites, Mathieu invite désormais ses clients au bureau. Le tracé des chantiers est réalisé directement dans l'application.

Bilan positif et avantage concurrentiel

Lors des travaux de fauchage, Mathieu Diringer et son employé enrichissent les données de chantiers avec des consta-

tations et des points de vigilance (présence d'un boîtier électrique, par exemple).

L'application constitue progressivement une base de données très précise du secteur, et le jour où l'employé partira à la retraite, la mise en place d'un nouveau chauffeur sera grandement facilitée.

Le semoir Solitair de Lemken renouvelé, mais pas seulement

Lemken France a convié la presse spécialisée fin septembre pour dévoiler ses nouveautés et évolutions de produits dans ses gammes de semis, travail du sol et désherbage mécanique. L'une des présentations les plus importantes concernant les combinés de semis Solitair dont la conception profite de nombreux changements.

résent depuis plus de 25 ans dans la gamme de Lemken, le semoir pneumatique Solitair s'offre une nouvelle identité. L'appellation « 9 » disparaît pour laisser place à Solitair MR – pour Mounted (châssis porté) et Rigid (châssis rigide) -, suivi de la largeur de travail en centimètres. Mais le constructeur ne fait pas qu'un simple changement d'appellation. Cette nouvelle version profite de nombreux changements par rapport à la génération précédente. Le Solitair MR se configure désormais avec jusqu'à trois trémies pour des largeurs de travail de 3, 3,5 et 4 m. La trémie principale, d'une capacité de 1 500 ou 2 000 l en option, se scinde en deux avec un ratio de 60/40. Il est également possible d'ajouter le semoir Multihub de 200 I avec la simple ou double cuve. Les multiples configurations offrent un large choix de possibilités de semis. Ainsi, il est possible de mélanger le contenu des trémies qui passent par un même tuyau pour arriver à l'élément semeur. Lemken propose aussi, grâce à une deuxième tête de distribution, de mélanger les produits sur le rang mais avec un placement plus ou moins proche et enfin par le changement d'une cassette dans les têtes de distributions un placement alterné un rang sur deux. Toutes les configurations profitent de nouveaux doseurs, repris du

semoir Solitair DT, dont l'entraînement électrique est individuel. Désormais, les cannelures sont interchangeables rapidement et sans outil pour passer d'une culture à une autre. Le mouvement des doseurs, visible depuis le tracteur, permet au conducteur de contrôler le bon fonctionnement du semoir. Lemken a modifié le réglage de la profondeur de semis avec une manivelle centralisant l'ajustement depuis le côté gauche du semoir. Le constructeur allemand a grandement amélioré l'ergonomie. La procédure d'étalonnage s'opère désormais facilement depuis le côté de la machine à l'aide d'un grand bac en plastique. L'opérateur peut même profiter en option d'un écran déporté ou d'une application sur smartphone pour réaliser les réglages sans remonter en cabine. Les Solitair MR s'associent à la herse rotative Zirkon EMR ou XMR, version Eco ou Xtra, mais aussi aux déchaumeurs à disques indépendants Heliodor MR. Dans les deux cas, Lemken a revu la liaison entre la partie travail du sol et semis. Désormais, le semoir s'appuie sur le rouleau au travail pour garder une profondeur de semis constante même si le réglage de l'outil change. Lors des demi-tours et du transport, le poids revient sur la tête d'attelage pour rapprocher le centre de gravité vers le tracteur.



Le Solitair MR est disponible avec un capot de trémie rigide ou une bâche. Il se reconnaît facilement avec sa passerelle à accès latéral.



Sur la ligne de semis équipée du Double Shot, la deuxième descente s'ajuste pour écarter plus ou moins les deux produits, semences et/ou engrais.



à l'arrière du combiné. Son contenu peut, au choix, être épandu sur le sol grâce à des éclateurs ou incorporé avec la semence.

La trémie frontale Solitair F grossit et devient double cuve

En complément de la trémie frontale Solitair 23+, Lemken dévoile la version Solitair F. Cette dernière se distingue par une capacité augmentée de 500 l pour atteindre 2 400 l. Elle est divisible en option en 60/40 pour mélanger deux espèces ou incorporer de l'engrais. Comme le combiné de semis Solitair MR, la trémie frontale profite de nouveaux doseurs à cannelures interchangeables sans outil et entraînement électrique individuel. La Solitair F propose le choix de mélanges des contenus de la trémie ou le Double Shot avec le mélange dans le rang ou la répartition un rang sur deux. Lemken a travaillé sur le châssis avec la possibilité d'installer un bloc de masse sur la trémie ou l'utilisation d'un tasse à pneus amovible. Ce dernier peut aussi être utilisé en solo.



Jusqu'à 12 m pour la herse étrille Thulit

Lemken agrandit sa famille d'herse étrille Thulit avec une déclinaison de 12 m, en complément des 6 et 9 m existantes. Le constructeur a repris la conception des modèles existants avec le positionnement asymétrique des dents sur huit rangées. Chaque dent profite d'un réglage hydraulique indépendant garantissant, d'après le constructeur, une pression



constante sur toute sa course. Pour les demi-tours la Thulit se relève en V afin d'éviter d'endommager les cultures fragiles. Le repliage unilatéral est possible pour limiter les recroisements. Au transport, les dents s'escamotent automatiquement pour réduire la largeur. La trémie Multihub en 200 ou 500 l peut prendre place sur la herse.

La Karat 10 passe au châssis porté repliable

Le déchaumeur à dents Karat 10 se décline désormais en châssis porté repliable de 4 et 5 m en remplacement du Karat 9. Ces deux nouvelles versions reprennent la conception renforcée des modèles portés à châssis rigide et des déclinaisons semi-portées. L'entre-dent est maintenant de 310 mm



pour faciliter le passage de gros volume de débris. Le semoir pour petites graines Multihub est également disponible. Lemken propose deux solutions de nivellement avec des disques ou des lames niveleuses; plus économiques.

Des évolutions pour le Rubin

୍ର Les déchaumeurs à disques indépendants Rubin 10 profitent d'une nouvelle appellation comme le semoir Solitair. Désormais, les versions portées rigides s'appellent MR, tandis que les modèles repliables traînés se nomment TF. Les premières accèdent désormais à un changement rapide du rouleau de rappui pour s'adapter aux conditions de travail. La jauge de pro-



fondeur s'ajuste pour tenir compte de l'usure des disques. Le design a été revu pour rendre l'outil plus moderne avec des modifications sur le châssis et l'éclairage. Le semoir pour petites graines Multihub de 200 l est désormais disponible. Les versions traînées voient leur dégagement entre les rangées de disques augmenté de 15 cm pour faciliter le flux de terre. De 5 à 7 m, le constructeur ajoute un outil frontal avec un rouleau hacheur, une herse à pailles ou une planche de nivellement. Enfin, le montage du semoir pour petites graines Multihub de 500 l est possible en option.

T. Grégoire

NOVEMBRE 2024

26-28 : **Vinitech Sifel** à Bordeaux (33) salon mondial vitivinicole, arboricole et maraîcher www.vinitech-sifel.com



JANVIER 2025

14-16: **SIVAL** à Angers (49) - Chaque année, le salon des productions végétales rassemble 700 exposants et 26 000 visiteurs professionnels.



sival-angers.com

FÉVRIER 2025

5-6: **BIO 360** à Nantes (44) - Point de rencontre international de référence pour ceux qui sont engagés à accelérer la biotransiton.



bio360expo.com

22 février - 2 mars : **SIA** à Paris (75) - Depuis un demi-siècle, le Salon International de l'Agriculture rassemble chaque année



tous les acteurs du monde agricole. Il est l'évènement agricole de référence, non seulement en France mais aussi à l'étranger.

salon-agriculture.com

MARS 2025

6-8 : Congrès national FNEDT à Arles (13) -



Nouvelle formule pour le rendez-vous annuel des entrepreneurs...

À suivre!

Huit numéros par an

Directeur de la publication

Philippe Largeau
Président de la Fédération Nationale
Entrepreneurs Des Territoires

Responsable éditorial FNEDT

Constance Renault

Chef de projet événements Hervé Fourchon

Éditeur délégué

Jacques Fitamant

Rédacteur en chef Mathieu Fitamant mathieu@fitamant.fr tél. 02 98 98 01 40

Secrétaire de rédaction

Anna Saacké sr.edt@fitamant.fr tél. 02 98 98 01 40

Rédacteurs

Pages Vie syndicale : Constance Renault Aldric de Saint-Palais, Guillaume Le Gonidec. magazine-edt@e-d-t.org

> Franck Denet, Tanguy Dhelin, Vincent Faure, Gilles Hardy.

Chef de publicité Farah Demière

farah.demiere@fitamant.fr tél. 02 98 98 01 40

Assistant commercial

Jean-Baptiste Laurent adv2@fitamant.fr tél. 02 98 98 01 40

Service abonnés contactabo@fitamant.fr

tél. 02 98 98 01 40

ISSN 1278 3927 - CPPAP N° 0628 T 85572 Dépôt légal : octobre 2024 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est la revue officielle de la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires



44, rue d'Alésia TSA 71448 75158 Paris cedex 14 mail : f-assistante@e-d-t.org tél. 01 53 91 44 80

Entrepreneurs des Territoires Magazine est édité par les Éditions Fitamant SARL au capital de 7623 euros, 29000 Quimper, France Registre du commerce de Quimper : B 388019820 Numéro de TVA intracommunautaire : FR OC 38 80 19 820



2 rue Félix Le Dantec CS 62020 29018 Quimper Cedex tél. 02 98 98 01 40 fax 02 98 27 37 65

> Impression : Calligraphy-print



